

IMMIGRATION

R.B.

N° 9

Juin 1989



GRAFFITI

Publication interne

Accueil et Promotion - 51 bis rue Piat - 75020 - Paris -



SOMMAIRE

EUROPE

- * MIGRATIONS ASSOCIATIVES TRANSFRONTIERES p 4
- * LIBRE CIRCULATION A SENS UNIQUE p 8

PRECARITES

- * R.M.I : FICHE D'IDENTITE p 13

MANIERES D'APPRENDRE

- * PEDAGOGIE ET CULTURE p 15
- * ALPHA : LA RECHERCHE AU RALENTI p 18
- * COMPTES BLOQUES / PAROLES A DECOUVERT p 20
- * INSERTION PROFESSIONNELLE AVANT TOUT p 24
- * JULES FERRY ET LE BIG CENTENAIRE p 26

COUP DE COEUR p 27

PROJETS VILLAGEOIS

- * LES MIGRANTS-COOPERANTS p 28

VIE ASSOCIATIVE

- * CHARONNE : HOME, SWEET HOME p 33

Ont participé à ce numéro : Léon N'Guyen, Christine Devaud, Geneviève Michaud, Dominique Lalfert, Marie-Odile Mougin, Gilles Hanus, Gwenola Le Berrigaud, Marc Ledret, Isabelle Nony, Claire Wéry.



EDITO

L'EUROPE DE TOUS LES RISQUES ET DE TOUS LES BONHEURS

Bonheur de tant de langues
et d'autant d'usages

Bonheur d'avoir un Nord, un Sud,
un Est et un Ouest

Bonheur de mers intérieures
et d'un grand large

Bonheur d'un cousinage par delà les mers
jusqu'en Afrique, Asie et Amérique

Avec juste assez de coeur
et quelque intelligence,
nous arriverions peut-être
à ne pas concocter une Europe
du chauvinisme français,
du rigorisme allemand,
de la platitute belge,
de la légèreté italienne,
de l'ignorance des autres
et de la fermeture à tous.

Avec quelque chance nous éviterions
à nos mers intérieures de devenir,
sans le savoir, sans le vouloir,
des mers étrangement mortes.

Et déjà, ici ou là,
de simples gestes ouvrent un espace...

MIGRATIONS ASSOCIATIVES TRANSFRONTIERES

Mohamed Taha Mellouk (alias Laarbi) est membre du CAIE (Conseil des associations d'immigrés en Europe). Il nous explique ici comment ce lien entre les différentes communautés immigrées d'Europe a pu se créer. Il nous précise aussi les grands enjeux qu'il voit à cette Europe dont les migrants sont déjà partie intégrante.

L'Europe, c'est pour demain. Mais comment va-t-elle se dessiner ? "Avant d'en parler, précise Laarbi, ce serait peut-être utile de présenter le CAIE."

Une représentation des communautés immigrées

Cela remonte à loin. En 71, différentes associations italiennes dispersées à l'échelle européenne, soutenues par des associations espagnoles, ont organisé une conférence européenne des associations de l'immigration. Elles y ont débattu des problèmes que rencontraient les communautés immigrées dans les différents pays. En 74, des associations portugaises les rejoignent et, en 76 a lieu à Turin une dernière conférence.

A ce moment, l'initiative émane d'associations d'affinité politique proche, dans la mouvance anti-fasciste d'Espagne et du Portugal et dans la mouvance euro-communiste.

Après ces premiers échanges, rien ne se passe pendant 10 ans. Et ce sera en 85 qu'une

conférence européenne se tiendra qui regroupera cette fois 39 communautés. Certains regroupements rassemblent des associations de différentes nationalités présentes dans un même pays, ce qui est le cas du CAIF (Conseil des associations immigrées de France). D'autres regroupent des associations d'une même nationalité implantées dans différents pays d'Europe (cas des fédérations d'Italiens, d'Espagnols, etc.).

Dès la première assemblée de 85, trois objectifs sont fixés.

- Etablir une charte européenne des droits fondamentaux des populations migrantes et de leurs familles. Il s'agit là d'une orientation générale où nous prenons position sur le logement, l'école, la santé, les droits sociaux des communautés immigrées ainsi que sur les accords bilatéraux liant les pays d'origine et les pays d'accueil.

- Créer le CAIE pour représenter les associations migrantes à l'échelle de l'Europe.

- Veiller à ce que cette nouvelle instance soit reconnue comme partenaire à part égale

auprès des différentes instances de l'Europe.

Depuis cette date, 5 assemblées se sont tenues, la charte a été définitivement adoptée et le CAIE est né.

Les migrants : la 23ème nation du Conseil de l'Europe

Depuis ce temps aussi, le CAIE est devenu membre consultant du Conseil de l'Europe, membre associé du Conseil économique et social de l'ONU, membre de la Commission des ONG sur "le racisme, la discrimination raciale, l'apartheid et la décolonisation" sous l'égide du Comité des droits de l'Homme à l'ONU. Enfin, nous avons le statut (C) d'observateur auprès de l'UNESCO.

De ce côté-là, nous avons réussi à être reconnus comme partenaires auprès des instances européennes. Maintenant, il nous reste à mener une campagne au niveau du Parlement européen en vue de créer un réseau de parlementaires soutenant le mouvement associatif

issu de l'immigration. A côté de cela, nous avons organisé en 88 un colloque sur le droit de vote.

Nous nous sommes aussi élargis puisque nous sommes présents dans 17 pays du Conseil de l'Europe. Nous nous considérons d'ailleurs, en tant que migrants, comme la 23ème nation du Conseil de l'Europe.

Par ailleurs, nous faisons partie de Migreuropa. Cette instance, reconnue par le Parlement européen est un lieu d'échange et de concertation entre associations immigrées, associations de réfugiés, associations d'étudiants étrangers et associations de solidarité.

Et enfin, en août 89, est prévue la première université européenne sur l'immigration.



Ce sera un lieu de formation où, avec le concours de personnalités compétentes et de cadres associatifs de l'immigration, nous allons décrire plus en détails les textes européens pour avancer de nouvelles propositions... pour la prochaine assemblée qui se tiendra à Paris en mai 90.

Nos engagements

Nous avons voulu mettre l'accent sur le droit de vote, la libre circulation et notre opposition radicale à des groupes qui travaillent dans le secret comme le groupe TREVI et les accords de Schengen (voir encadré).

SCHENGEN, VOUS DITES ? *

Schengen : ce groupe, composé des représentants des gouvernements de la France, de l'Allemagne et du Bénélux, s'est constitué en juin 85 pour travailler à la "suppression graduelle des contrôles aux frontières communes" mais aussi à l'harmonisation entre les pays membres des conditions d'entrée sur leur territoire et d'octroi des visas pour "aboutir à une politique commune destinée à mettre fin à l'usage abusif des demandes d'asile".

Un accord a été signé le 14 juin 1985 dont le décret d'application a été publié le 30/07/86 (J.O. du 5 août 86).

En ce qui nous concerne, plusieurs axes inquiétants structurent cette politique :

1- L'harmonisation des politiques de délivrance de visas entre les 5 Etats. Cette "harmonisation" a déjà abouti à la mise en place par Pasqua de textes allant dans ce sens en septembre et octobre 86, sous couvert de lutte anti-terroriste.

2- Les critères permettant de déterminer le pays responsable de l'examen d'une demande d'asile avec toutes les conséquences pratiques que cette responsabilité engendrera (par exemple le renvoi du demandeur refusé). Seul le pays d'accueil considéré comme responsable sera habilité à recevoir la demande d'asile politique de l'intéressé. Le critère du demandeur d'asile communautaire n'est pas loin.

3- La création d'une instance de contrôle de la politique des pays signataires pour vérifier que les décisions prises par un des Etats ne sont pas en contradiction avec celles adoptées par un autre, notamment pour les procédures de refoulement.

4- Le projet d'un système d'échange d'informations entre les Etats sur les demandeurs d'asile.

5- Le projet de loi rendant les transporteurs responsables quand un passager ne remplit pas toutes les conditions requises pour rentrer sur le territoire. La compagnie devra se charger du rapatriement et risque d'avoir des pénalités à payer. Il s'agit là d'une réelle délégation de pouvoirs de police aux compagnies de transport, risquant d'aboutir à une impossibilité pour un demandeur d'asile d'embarquer au départ de son pays d'origine.

6-7 et 8 ... et quelques petites autres choses de la même veine.

* Les négociations sont top secrètes, les ministères concernés se refusant à toute information tant en direction de l'opinion publique qu'en direction même des parlements.

TREVI

"Traffics, répression, violence et immigration".

Ce groupe, fondé en 1975, est composé des représentants des ministres de l'Intérieur et de la Justice des 12 pays de la CEE pour une coopération entre les services de police et de renseignements. Il a abordé les problèmes de l'asile dans la même optique que les accords de Schengen : harmoniser le système de visas et déterminer les critères de responsabilités d'accueil avec le même désir de limiter les arrivées.

Pour le droit de vote, nous défendons que :

- tout citoyen européen ait le droit de vote à toutes les élections de son pays et ce sur le sol du pays où il réside. A titre d'exemple, les Italiens en Belgique pas plus que les Espagnols en Suisse n'ont ce droit ;

- que ces mêmes communautés aient le droit de vote aux élections européennes ;

- et que tous, communautaires et non communautaires, aient le droit de vote aux municipales du pays où ils résident, moyennant un certain temps de résidence.

A ce propos, la Commission juridique européenne encourage vivement les Etats membres à octroyer ce droit à tous les ressortissants communautaires. Pour la petite histoire,

Pour le moment, seul le groupe Arc-en-ciel (les Verts) est favorable à ce que tous les résidents aient ce droit. Quelques parlementaires communistes y sont également favorables. Mais le groupe socialiste est nettement dominant. Nous osons espérer que grâce à notre travail, les parlementaires en comprendront la nécessité. Ce qui est certain, c'est que nous ne lâcherons pas le morceau.

Une libre circulation

Dans l'Europe, il faut permettre une libre circulation à tous les citoyens et un libre établissement dans le pays, de leur choix, avec le maintien des acquis sociaux. Il semble

cent l'appauvrissement des pays du Sud. Cela vient aussi des restrictions prises à l'égard de l'émigration des familles. La pression aux frontières se maintiendra et même se renforcera selon toute logique.

A des accords secrets, une opposition radicale

Nous avons demandé que toutes les propositions du groupe TREVI soient rejetées. Ce groupe qui s'intitule "Traffics, répression, violence et immigration" aurait notamment pour tâche de voir les



le Luxembourg qui a 25% d'immigrés dont une nette majorité d'Européens, exclu de cette invitation à court terme, y est pourtant vivement encouragé pour 2013 ! (y courent pas de risques les vilains. NDLR).

Nous pensons que, sur cette question l'Allemagne, la France et le Bénélux seront lents à se décider, même pour les seuls communautaires. A Strasbourg, quand cette question a été débattue, un parlementaire travailliste, M. Gleenford, pourtant sensible à notre point de vue, estimait qu'il fallait dans ce domaine y aller par étapes et gagner d'abord ce droit pour les communautaires.

que ce n'est pas ce qui se prépare puisqu'il est prévu des découpages territoriaux en fonction du marché de l'emploi. La situation qu'on a connu en France risque de se reproduire à l'échelle de l'Europe. Les migrants auraient des cartes d'autorisation de travail pour telle ou telle région. Et cela, nous y sommes complètement hostiles.

Quant aux frontières extérieures de l'Europe, si nous ne sommes pas pour un laisser faire, nous disons qu'il y aura toujours des clandestins aussi longtemps que les politiques des gouvernements européens et que les accords bilatéraux restent inégalitaires et renfor-

moyens à mettre en oeuvre pour combattre le racisme ! Nous souhaitons que le Parlement européen change la dénomination de ce groupe qui fait d'emblée un amalgame entre la violence et l'immigration. De plus, les accords pris dans ce groupe sont secrets. Il en va de même pour les accords de Schengen, impulsés par l'Allemagne, le Bénélux et la France, qui risquent d'être imposés à terme aux autres pays européens. Ces accords secrets qui vont à l'encontre des droits de l'Homme, de la libre circulation et même de l'intimité des personnes (fichage des "indésirables") sont pour nous nuls et non avenues.



L'enjeu central : une Europe sociale

Nous faisons l'analyse suivante. L'Europe qui se construit est une Europe qui aura des contradictions entre les accords économiques et les accords sociaux. Dans la construction du marché unique de 92, il y a un gros risque que l'harmonisation se fasse sur la base des revendications allemandes dont le poids économique est dominant et que des dispositions soient prises pour freiner les mouvements de libre circulation des travailleurs à travers l'Europe. L'alignement sur l'Allemagne risque de renforcer les pays les plus avancés et de noyer les moins développés. Cela peut avoir des conséquences dramatiques pour l'ensemble des populations défavorisées.

Parallèlement à ce mouvement, l'Europe sociale est loin d'être faite. Les législations sociales sont très différentes suivant les pays. Cela tient à la fois au niveau économique du pays et aux traditions culturelles. Le risque là est qu'il y ait nivellement par le bas et alignement sur la législation la moins favorable

aux travailleurs. Par exemple, la France a un système de protection sociale, qui fonctionne tant bien que mal, mais qui assure. L'Espagne a un système beaucoup plus précaire. Elle ne pourrait payer la facture d'un alignement sur le système français. Ce que nous souhaitons, c'est que l'alignement se fasse par le haut et que pour l'ensemble des pays il y ait une caisse de compensation qui assure la péréquation entre les différents systèmes de protection sociale. L'indispensable est de garder les droits acquis, même si on va s'installer dans un autre pays.

Trois batailles à mener

Dans le domaine directement politique, la citoyenneté européenne doit se construire sur la base de la résidence et non de la nationalité. C'est pour nous la garantie de l'insertion.

En ce qui concerne les relations internationales entre l'Europe et le Tiers-monde, l'échange se fait toujours au profit du Nord. Cette attitude d'égoïsme économique effréné et d'ethnocentrisme européen

doit céder la place à une démarche de justice sociale internationale qui prenne à leur juste valeur les apports multiples des pays du Tiers-monde à la communauté internationale. Les accords bilatéraux doivent être révisés sur la base des accords les plus avantageux.

Enfin, l'Europe sociale doit être le corollaire de l'Europe économique. C'est de cette Europe sociale que nous discuterons à notre université d'été.

C'est à partir de la défense de ces enjeux que nous développons le mouvement associatif de l'immigration et que nous cherchons à ce qu'il soit un partenaire réel dans cette Europe qui se construit.

Entretien
réalisé par Claire

**" Ce que nous souhaitons, c'est que
l'alignement se fasse par le haut".**

LIBRE CIRCULATION

A SENS UNIQUE

Roxane Silberman participe au Groupe de recherches et d'analyses des migrations internationales (GRAMI). L'harmonisation européenne à son avis porte bien davantage sur la fermeture des frontières aux ressortissants des pays tiers que sur les mesures à prendre concernant les migrants déjà présents. Choix qui évite d'aller au fond des problèmes qui séparent les différents pays et de parler du marché du travail dont chacun espère bien garder jalousement le contrôle.

Marc : "Le débat sur l'harmonisation européenne, nous sommes en plein dedans. Quelle est à ton avis la position des instances européennes en ce qui concerne la circulation des étrangers entre les pays de la communauté et en provenance des pays extérieurs à elle ? A ce propos, le discours des accords de Schengen qui restent confidentiels et sur lesquels nous n'avons quasi pas d'informations et le discours des instances européennes s'accordent-ils ou y-a-t-il entre eux des divergences ?

Roxane : "J'ai plutôt une analyse un peu générale des tensions entre les politiques nationales et ce qu'on peut appeler une tentative de politique européenne. Sur les accords de Schengen proprement dits, j'ai peu d'information. Sur l'analyse générale, on peut voir les choses de manière assez claire. Le débat commence à être mis sur le tapis plus ouvertement maintenant mais il a été amorcé voilà une décennie. On voit très bien certaines tensions apparaître entre les politiques nationales. La construction européenne s'est faite de manière concomitante à un processus de décolonisation. Il y a eu à la fois un recentrage sur l'Europe et un élargissement lent au pourtour sud de l'Europe.

Des pays concurrents pour la main d'oeuvre

Pour ceux qui s'intéressent au marché du travail, un phénomène très net se dessine. L'Europe maintient à l'extérieur une partie de la main d'oeuvre dont elle a besoin. Les ex-colonies se retrouvent franchement à la périphérie mais comme les différents pays ont besoin de main d'oeuvre, ils leur accordent chacun des statuts privilégiés. C'est un point important si on veut comprendre comment se passe l'harmonisation de la politique européenne. Les pays européens vont se retrouver concurrents pour se procurer cette main d'oeuvre. Déjà cette concurrence joue pour la main d'oeuvre intra-européenne. On peut se demander si des Portugais seront encore candidats à l'émigration et s'ils ne seront pas tentés d'aller travailler en Allemagne plutôt qu'en France si les conditions de salaires y sont plus favorables. Il y a crainte pour chaque pays d'une perte de contrôle sur son propre marché du travail au profit d'une Europe où on verrait un déplacement des pôles. Cette concurrence est un obstacle majeur à l'harmonisation car chaque pays attribue des statuts privilégiés à ses sources de main d'oeuvre préférées.

Cet obstacle est bien plus important que les différences globales entre les politiques migratoires des différents pays."

M. : "Cela se sent-il encore après la fermeture des frontières ?"

R. : "Oui, si on met à plat les réglementations, on constate de réelles harmonisations. Mais si on regarde d'un peu plus près sur quoi butent les discussions, c'est bien souvent que chaque pays veut protéger sa hiérarchie privilégiée de statuts."

L'harmonisation touche plusieurs niveaux. Il y a d'abord la question intra-européenne, qu'on appelle à Bruxelles "la libre circulation" et qui ne concerne que les communautaires. Déjà, à ce niveau les choses ne sont pas simples. Pour certaines professions protégées comme les médecins, la libre circulation est loin d'être réalisée. De toute façon, la libre circulation touche à la question de l'emploi. Pour le tourisme, on peut toujours circuler. Quand on est étudiant, c'est-à-dire actif potentiel, la question n'est plus évidente. J'ai tendance à dire que la libre circulation concerne de préférence les gens qui ne circulent pas. C'est à peu près quand on sait que les gens ne vont plus bouger qu'on réglemente.

Tableau I : ESTIMATION DES EFFECTIFS ÉTRANGERS RÉSIDANT DANS LA COMMUNAUTÉ ET PART DES COMMUNAUTAIRES SUR L'ENSEMBLE 1985-1987

PAYS	Population étrangère	% sur la population globale	Ressortissants des Pays Communautaires	Part des communautaires (en %)
Allemagne (1987)	4 630 000	7,6	1 380 000	29,8
Belgique (1987)	898 000	9,0	518 000	57,7
*Danemark (1985)	108 000	2,3	25 000	23,1
Espagne (1987)	335 000	0,6	195 000	58,2
*France (1985)	3 680 000	6,8	1 578 000	42,9
*Grèce (1985)	87 000	0,8	27 000	31,0
*Irlande (1985)	88 000	2,5	67 000	76,1
Italie (1987)	541 000	0,9	150 000	27,7
*Luxembourg (1985)	96 000	26,3	92 700	96,6
*Pays-Bas (1985)	559 000	3,9	173 000	30,9
*Portugal (1985)	80 000	0,7	21 000	26,3
*Royaume-Uni (1985)	1 700 000	3,8	729 000	42,9
	12 802 000		4 955 700	38,7

Source : Migrations société. CIEMI. N°1, février 1989.

Face aux pays tiers une belle entente

S'il y a libre circulation à l'intérieur de l'Europe, les frontières deviennent les frontières extérieures. Déjà il y a des accords partiels comme ceux du Bénélux et les accords de Schengen. C'est sur le rejet des pays tiers qu'il y a entente et harmonisation.

Le problème s'est compliqué du fait de l'accès à l'Europe d'un certain nombre

de pays qui fournissaient une main d'oeuvre plus mobile que la main d'oeuvre nationale. C'est le cas de tous les pays du pourtour sud de l'Europe : l'Espagne, le Portugal, la Grèce et la Turquie et, en allant un peu plus loin, si on regarde les candidatures à l'Europe, c'est le cas du Maroc et de tout le pourtour sud de la méditerranée. Certains de ces pays, de pourvoyeurs de main d'oeuvre sont devenus eux aussi pays d'immigration. Ce phénomène existe depuis un certain temps même s'il n'est reconnu que depuis l'instauration des politiques



migratoires officielles. L'immigration en Italie, en Grèce, en Espagne ou au Portugal, l'amorce s'en est faite, voilà 10 ans. A chaque fois qu'un pays entre ou cherche à entrer dans l'Europe, on voit que c'est la question de la main d'oeuvre qui apparaît comme un blocage à son entrée. Ce qui d'ailleurs a repoussé à plusieurs reprises l'entrée de l'Espagne dans la CEE.

Sur la circulation des migrants déjà présents : le grand silence

Quand on parle de libre circulation en Europe, on oublie en général les extra-communautaires déjà rentrés qui constituent l'équivalent d'un pays comme la Belgique.

Les migrants déjà présents vont-ils s'aligner sur le droit de libre circulation des communautaires ? Les intérêts ne sont pas clairs. La France n'a pas intérêt à voir partir les Portugais. Les jeunes aussi, davantage mobiles, pourront être tentés d'aller travailler ailleurs. Si à leur propos c'est le grand silence, c'est que c'est là que va se jouer le rapport de force entre les minorités installées, les gouvernements et les instances européennes.

La majorité d'entre eux ont accédé aux statuts les plus favorables (comme en France avec la carte de 10 ans). Une harmonisation de fait existe car la tendance

générale est d'avoir attribué des titres de séjour de plus longue durée et des titres uniques. Cela n'empêche pas que dans plusieurs pays existent encore des dispositions qui pourraient être réactivées s'il y avait de nouveaux afflux de main d'oeuvre. Par exemple, en France, la carte d'un an (dont on parle peu alors que beaucoup de personnes qui ont été au chômage sont soumises à ce statut précaire) pourrait être attribuée à d'éventuels nouveaux arrivants. Les minorités vont-elles être capables de briser les frontières établies et d'accéder au même statut que les communautaires ?

Un silence encore plus grand sur leurs familles

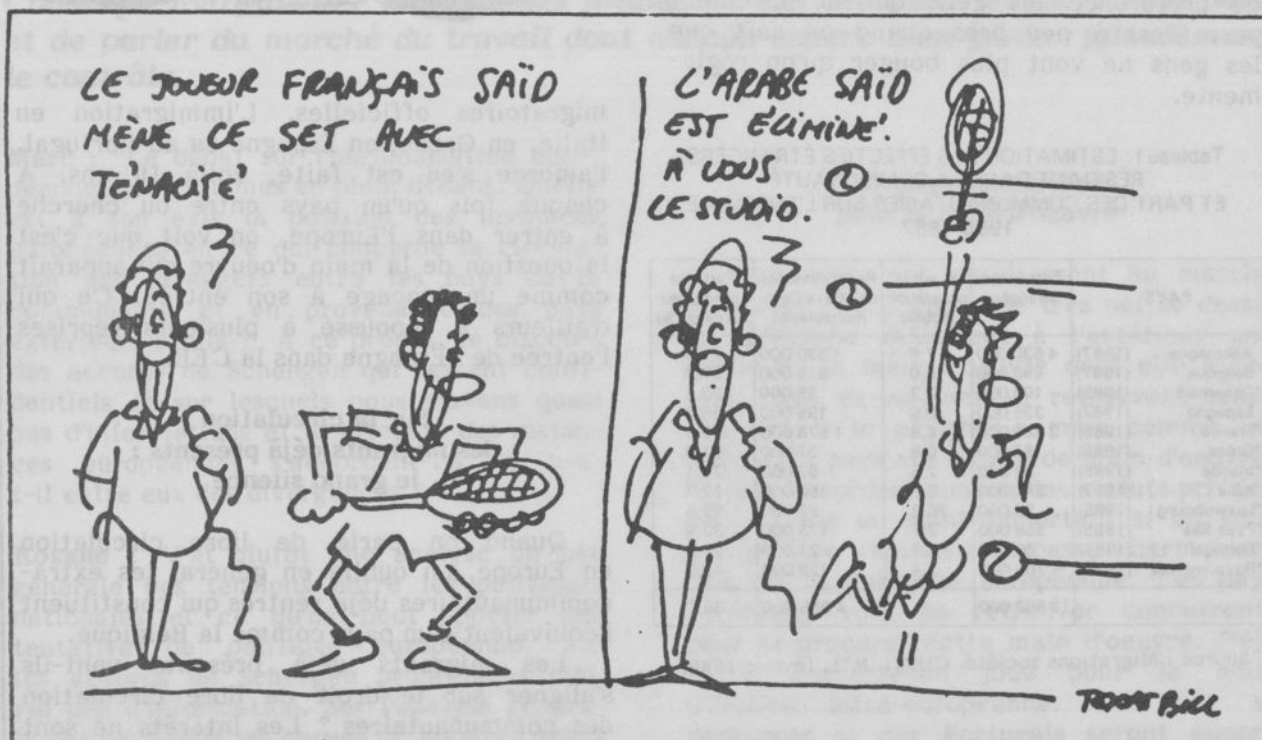
Ce qui est loin d'être harmonisé, ce sont les statuts de séjour et d'entrée sur le marché de l'emploi, pour les membres des familles venues dans le cadre du regroupement familial. Sur cette question, il est impossible d'obtenir une discussion. Chaque fois qu'il y a des déclarations européennes, la question de la migration familiale est laissée dans le flou absolu. En

C'est par rapport aux nouveaux entrants qu'on voit se dessiner nettement une harmonisation, faute d'avoir pu s'entendre sur l'attitude à avoir à l'égard des migrants déjà présents. En fait, quand on parle d'harmonisation dans le langage européen, on parle en fait de fermeture. On peut se dire "c'est très bien, l'Europe a harmonisé, on a fermé partout, on a des chances d'arriver à un accord".

En fait, pendant qu'on harmonise, chaque pays continue d'avoir ses propres sources d'approvisionnement de son marché du travail, aboutissant à terme à une régularisation rampante. C'est toujours ce même processus qui continue et qui constitue un frein puissant à la question de l'harmonisation des politiques migratoires.

Une fermeture qui a pour nom harmonisation

Le fond de ma pensée, c'est qu'il paraît difficile qu'il puisse y avoir une harmonisation au niveau des politiques migratoires. L'illusion des gouvernements et de l'Europe est la même que celle de chaque pays sur



France, le regroupement familial est rendu difficile par les exigences relatives aux conditions de logement et de ressources, mais cela n'empêche pas les familles de venir. Elles sont là et accèdent au travail au noir. Là aussi il y a un enjeu : l'alignement va-t-il se faire sur la situation dont bénéficient les communautaires qui n'ont pas à satisfaire à ces conditions de logement et de ressources ? Le glissement dépendra lui aussi d'un rapport de forces.

la fermeture de ses frontières. Les politiques migratoires prétendent légiférer sur cette question de manière indépendante alors qu'elle dépend complètement de la gestion du marché du travail, du travail régulier, de la sous-traitance, du travail au noir."

M. : "Mais est-ce que dans les instances européennes et au B.I.T. (Bureau international du travail), cette question ne se discute pas ?"

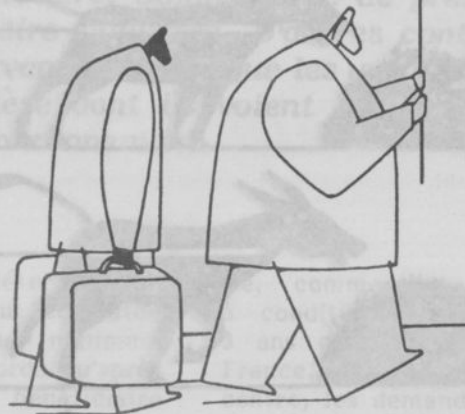
R. : "Très peu car il est plus facile de légiférer sur les politiques migratoires que sur le marché du travail. Si on ne décide pas par exemple de ne plus produire des haricots et de sous-traiter cette production avec le Maroc, on continuera à avoir une main d'oeuvre clandestine car il y a appel de main d'oeuvre dans l'agriculture. La même chose se passe au niveau de l'Europe. La gestion du travail, le cadre en est tout à fait national. La fermeture extérieure intéresse plus que le glissement des statuts et pourtant c'est là qu'est le véritable enjeu. Même au B.I.T., il y a plus d'agitation sur l'immigration clandestine que sur le statut du regroupement familial, or en terme de marché du travail, cette question a d'énormes incidences.

Une régularisation rampante permanente

Il est clair qu'il faudra régulariser les familles à un moment. Le B.I.T. d'après ce que j'ai compris ne se fait guère d'illusions. Ils en sont à recommander des régularisations récurrentes à peu près tous les 5 ou 10 ans."

M. : "Dans le cadre du marché du travail européen, y aurait-il des zones où les migrants auraient accès et d'autres non, comme cela s'est déjà produit en France avec des titres de travail limités à telle zone géographique ou à tel type d'emploi ?"

D'UN POINT
DE VUE STRICTEMENT
ÉCONOMIQUE, LE
TRAVAILLEUR ÉMIGRÉ
EST UN MAL
NÉCESSAIRE !



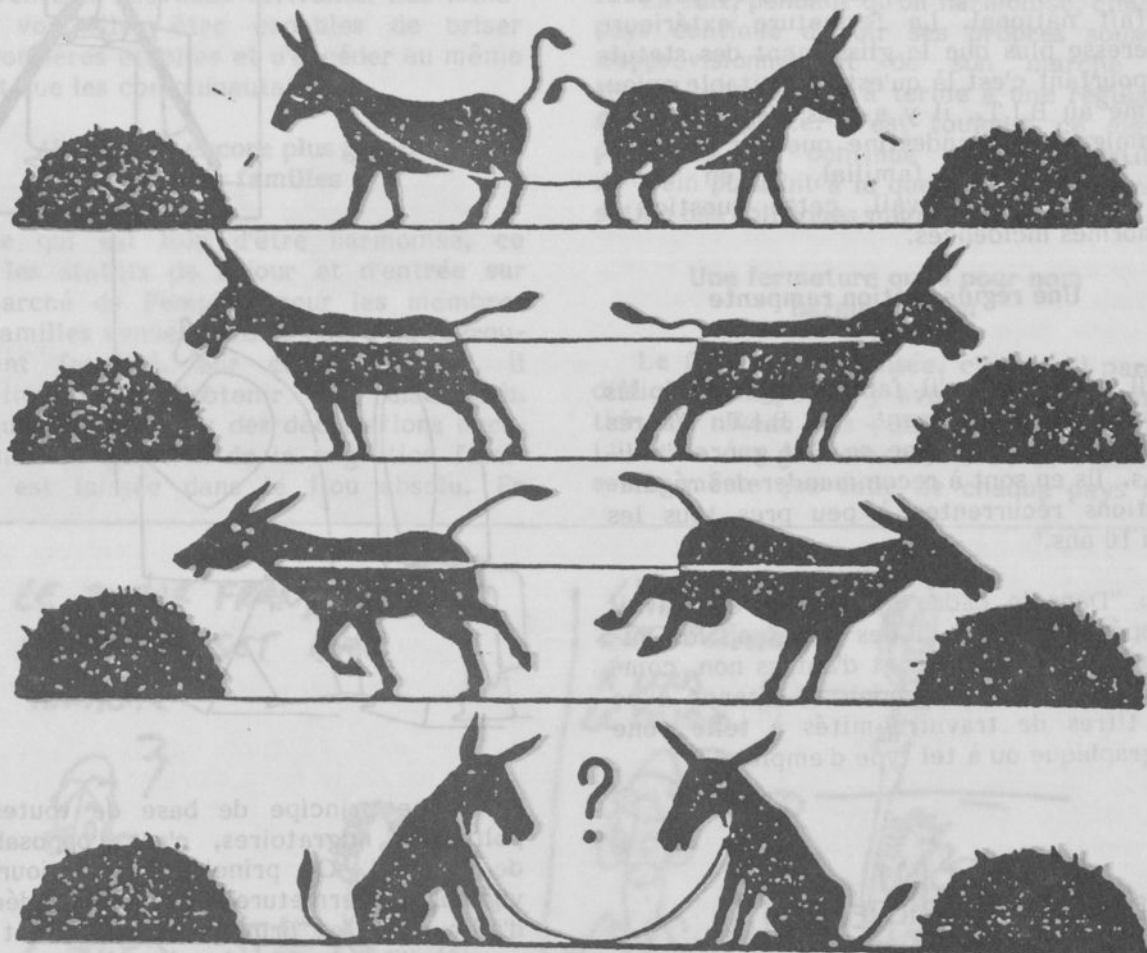
R. : "Le principe de base de toutes les politiques migratoires, c'est l'opposabilité de l'emploi. Ce principe est toujours en vigueur. La fermeture des frontières découle d'ailleurs de ce principe. Ce qui veut dire aussi à l'inverse que les frontières peuvent à n'importe quel moment être réouvertes dans telle ou telle région. Il ne s'agirait même pas de dérogation. Le principe qui serait étendu à toute l'Europe consiste à rechercher pour tout emploi la main d'oeuvre localement disponible d'abord auprès des nationaux, des communautaires et des migrants déjà présents. A ce propos, l'Espagne et le Portugal ont demandé un statut privilégié. Les segmentations vont se produire au niveau de l'Europe avec dans la dernière case, une main d'oeuvre illégale mais appelée par un marché du travail qui ne pourrait fonctionner sans elle.

Là, nous venons de terminer une étude sur la substitution de la main d'oeuvre. Il est clair que l'Europe va avoir besoin de main d'oeuvre à la moindre reprise économique. L'Allemagne a déjà de très gros apports venant d'Allemagne de l'Est. Elle

en vient à rechercher les enfants de migrants turcs qui auraient été élevés en Allemagne et qui seraient retournés en Turquie ! Certaines régions manquent de main d'oeuvre, d'autres non. Mais c'est très difficile si elle rentre par un point et s'il y a possibilité de circuler, ça pose question. Tout le Sud de l'Europe est un point d'entrée.

La tendance actuelle est de faire des

l'Allemagne a tenté non seulement de limiter ce statut mais de l'utiliser d'une manière particulière. Pendant une période probatoire de deux ans, les réfugiés ne doivent occuper que certains emplois avec ce qu'on ne peut appeler un salaire mais plutôt un revenu. Si on compare avec les Etats Unis, on peut voir qu'ils ont une politique beaucoup plus active à l'égard des réfugiés. L'Europe subit les réfugiés plus qu'elle ne cherche



contrats limités. On se prête de la main d'oeuvre d'entreprise à entreprise. Officiellement, il n'y a pas d'entrée, il n'y a que des prêts de main d'oeuvre sous contrats temporaires. A ce propos, le poids politique de certains secteurs d'activités pèse plus que d'autres. C'est le cas des agriculteurs. Il y a toujours eu pour ce secteur des dérogations. C'est un problème de travail mais c'est aussi un problème de régions qui seraient en complet déclin sinon."

M : "Dans ce schéma, où est-ce que tu situes les demandeurs d'asile ?"

R : "La question des réfugiés sort de la problématique des politiques migratoires. Ceci dit, on ne peut parler de fermeture alors que les réfugiés sont de plus en plus nombreux et qu'ils accèdent au marché du travail. A ce propos, il faut dire que

à les intégrer. Les Etats-Unis eux ont une politique d'immigration, avec des quotas, des critères. Il y a chez eux une régularisation permanente, ce qui n'est d'ailleurs pas étranger à leur croissance.

Dans une politique migratoire, le fait qu'il y ait des flux ou non n'est pas contrôlable, pas plus au niveau européen qu'au niveau national. Quand on réglemente sur l'immigration, ce sont les statuts qu'on réglemente. Ce qu'une politique migratoire contrôle uniquement ce sont les points d'entrée de ces flux et la plus ou moins grande rapidité de passage d'un statut à l'autre. Ce n'est pas au niveau de la politique migratoire que se fait le contrôle, c'est au niveau de la gestion du marché du travail. Et c'est là que sont les vrais enjeux.

Interview réalisée par Marc et Claire



RMI: FICHE D'IDENTITÉ

Cet article n'est qu'une entrée en matière. Simple fiche de présentation d'un sujet sur lequel nous ne pouvons faire l'impasse. D'autres contributions dans le numéro d'automne seront les bienvenues sur ce que les uns et les autres pensent de ce dispositif ou sur la manière dont ils voient les mesures d'insertion se concrétiser ou non dans leur environnement.

L'instauration en France d'un revenu minimum d'insertion a eu lieu en décembre 88. Son cadre a été fixé par la publication d'une loi qui en détermine le fonctionnement. Le RMI français comporte 2 volets.

Un volet "Aide sociale" sous forme d'une allocation dont le montant peut atteindre 2000F par adulte; cette aide est attribuée sous condition de ressources.

Un volet "Insertion": le législateur a volontairement lié la notion d'aide sociale accordée au bénéficiaire à celle d'insertion ou de réinsertion économique et/ou sociale. Deux importantes circulaires (14/12/88 et 9/03/89) ont fixé les modalités d'attribution de l'aide et du volet réinsertion.

Le RMI est un revenu completif et non supplétif, cela signifie que son attribution est non seulement fixée par des critères très précis et très complexes d'évaluation des revenus de l'individu et des membres de la famille qui lui sont rattachés, mais surtout que le dispositif ne

vient que compléter l'insuffisance du revenu constatée par rapport au minimum fixé. Il n'est accordé qu'après obtention par le bénéficiaire de tout ce à quoi il a droit de par les différents dispositifs déjà existants (allocation logement...). Le RMI s'inscrit dans la logique des régimes d'assistance et d'aide sociale, mais il ne se substitue pas à l'existant.

Contrôle social, contrôle bancaire

Il est attribué pour une courte durée et son renouvellement est soumis à un fort contrôle social. Il est de type universel mais en réalité ne s'applique pas à tout le monde. Les moins de 25 ans n'y ont pas droit sauf s'ils ont charge de famille. Parmi les étrangers, ont accès au RMI, les titulaires d'une carte de résident valable 10 ans ainsi que les titulaires d'une carte de séjour temporaire portant mention d'une activité professionnelle (sala-

rié, commerçant, artisan...) à condition de justifier de 3 ans de séjour régulier en France. En sont exclus par contre, les demandeurs d'asile dont la procédure est en cours.

Ce n'est pas véritablement un droit à la solidarité nationale dans la mesure où son attribution est liée d'une manière absolue à la notion d'insertion et que ce sont les organes gestionnaires du RMI qui ont pleins pouvoirs pour statuer sur l'effort d'insertion manifesté ou non par le bénéficiaire.

Par ailleurs, il faut souligner le niveau très modeste de la prestation accordée, la complexité des démarches à accomplir, la lourdeur de la procédure et le silence des textes sur les critères objectifs d'évaluation du contrat d'insertion. Il est bien sûr trop tôt pour faire un réel bilan, à noter cependant quelques observations statistiques intéressantes (voir les chiffres en encadré).

Le dispositif français présente en soi peu d'originalité. Il n'est pas non plus

à proprement parler novateur. La France arrive plutôt en fin de peloton pour ce type de mesure: la plupart des pays européens disposent en effet de tels dispositifs notamment la Belgique (avec le Minimex), le Royaume Uni, les Pays-Bas et la RFA.

En tout état de cause, en France comme dans les autres pays de la CEE, le RMI est impuissant à résoudre le problème de la pauvreté. Il est le revenu de l'exclusion et de la marginalité. Le volet "insertion" du dispositif français peut apparaître comme une volonté d'aller au-delà de l'aide et du rafistolage de l'assistance sociale. Mais dans une conjoncture économique où les spécialistes s'accordent à reconnaître que les sociétés occidentales vont continuer à subir un taux de chômage élevé et où l'emploi sera de plus en plus rare,



on peut se demander si cette "insertion" ne va pas se réduire à canaliser la marginalité en la "domestiquant". Ne

serait-ce pas la forme moderne d'enfermement des pauvres, classe dangereuse?

EN ILE DE FRANCE

Sur 1591 dossiers étudiés par la CAF, à la date d'avril 89 (les sans domicile fixe (SDF) ne sont pas pris en compte dans ces chiffres), le CCAS a instruit 55% des dossiers, la DASES 16%, les centres communs (CCAS, DASES) 27% :

- 60% d'hommes, 40% de femmes
- 69% de Français
- **78% non connus des travailleurs sociaux.** Sur ceux qui sont connus :
 - 2% sont suivis depuis plus de 10 ans
 - 5% depuis 81
 - 15% depuis 85
 - 85% n'ont pas d'enfants à charge

Age

- 22% ont de 25 à 29 ans
- 34% ont de 30 à 39 ans
- 22% ont de 40 à 50 ans
- 18% ont plus de 50 ans
- 4% ont plus de 60 ans

Niveau scolaire

- 15% ont au moins le BEPC
- 32% savent lire et écrire le français
- 5% savent lire et écrire dans une langue étrangère

Souhaits des demandeurs

- 56% demandent un emploi
- 29% demandent un stage
- 30% demandent les deux
- 9% sans réponse

Le RMI et Accueil

Accueil et Promotion ne peut se tenir à l'écart d'un tel dispositif pour plusieurs raisons. Une partie du public de nos cours peut relever de ce dispositif; les pouvoirs publics peuvent nous solliciter pour y participer d'une manière institutionnelle car nos actions (autant d'alphabétisation que de préformation) peuvent s'inscrire dans le volet "insertion" du RMI.

Un certain nombre de partenaires, voire même de financeurs situent désormais l'alpha comme une pièce maîtresse dans la "gestion" de l'exclusion irrémédiable d'une partie de la population du monde du travail et appellent les associations à repenser l'alpha dans ce cadre. Cela ne peut laisser indifférents les militants d'Accueil et Promotion et doit susciter des réflexions sur nos pratiques et sur leur signification sociale.

Geneviève

PEDAGOGIE ET CULTURE

Que ce soit en alphabétisation ou en préformation, on dit volontiers qu'il est indispensable de tenir compte des "acquis" des stagiaires. L'intention est belle. Cela suppose que nous questionnions la manière dont se structurent les apprentissages dans d'autres civilisations. C'est en ce sens qu'il nous a paru intéressant de donner quelques échos d'un livre qui traite de ce thème "Apprentissage et cultures", que vous trouverez à votre doc préférée, rue Piat.

L'ouvrage présente les communications venant de plusieurs disciplines, présentées lors d'un colloque tenu à Cerisy en 1986 sur le thème "apprentissage et cultures". Il comprend une vingtaine de communications, réparties en données fondamentales et leurs champs d'application, études de terrain et études sur "l'école et les immigrés". Une grande partie des études est de lecture parfois peu aisée et assez technique pour le non spécialiste (que je suis). La variété et la richesse des contributions aidera à franchir cet obstacle.

Des apprentissages difficilement transférables

La préoccupation qui guide les organisateurs du colloque, c'est la gravité des problèmes à résoudre dans le tiers-monde et le fait que les apprentissages sont difficilement transférables d'une culture dans une autre. Cependant, pour la plus grande partie des participants, la recherche fondamentale évite de se fixer des objectifs d'application pour ne pas "gauchir" ses travaux par des a priori dans un sens ou dans un autre.

On remarquera avec d'autant plus d'intérêt l'intervention de Anne Lalo dans "Pédagogie et recherche piagetienne interculturelles" ou celle de P.R. Dasen qui avance plusieurs



hypothèses sur les innovations que pourrait entraîner la recherche. Il persuade de s'assurer à l'avenir dès la conception d'un projet de recherche, d'une meilleure coordination entre la recherche fondamentale et la pratique.

On part de l'observation que chaque culture élabore des systèmes de représentation et de symboles spécifiques avec de manière nette, un choix pour les valeurs sociales

dans les sociétés traditionnelles, alors que pour les sociétés occidentales, la priorité est donnée à l'efficacité technique.

Dès la petite enfance

Si, comme le proposent les anthropologues, l'on définit la culture comme tout ce qui s'apprend et peut en principe se transmettre et se communiquer, on pourra cependant s'attendre à trouver des spécificités et des variations non seulement dans les contenus des apprentissages mais dans l'action d'apprendre elle-même, en tant qu'elle se fonde sur des systèmes sociaux de communication.

Les variations se manifestent dès la petite enfance où les objets resteront pour l'Africain des médiateurs de l'échange social, alors que la société occidentale introduit le plus rapidement possible l'enfant à la fonctionnalité de l'objet. En Afrique, l'objet usuel apparaît dans les échanges en tant qu'il n'est réductible ni à ses apparences, ni à sa fonction. Il doit être repris, construit dans une démarche symbolique, à la limite déréali-



d'échange, comme prétexte pour organiser un système de repérage des relations, désigner des personnes et des statuts à travers un jeu sur les énoncés sociaux. Par ailleurs, on observe que l'objet n'est désigné que de façon incidente et exceptionnelle.

Dans la société occidentale, les objets sont l'occasion du dressage ("touche pas à ça, tu vas le casser"), mais, constitués le plus souvent d'éléments démontables, il sont destinés à être explorés et exploités pour eux-mêmes. Ils structurent l'espace, ils correspondent à des fonctions spécialisées. C'est en nommant les objets, en soulignant leurs attributs,

par observation et par imitation.

Les recherches récentes montrent la complexité de ces savoirs non formels, en même temps que leurs limites, en particulier la difficulté de leur transfert hors de leur contexte socio-culturel. Ces savoirs non scolaires ont été totalement ignorés par l'école, et même reniés. Il conviendrait de les étudier plus à fond, de les revaloriser, pour diminuer la coupure entre l'école et son milieu. Ces savoirs pourraient servir de base de départ pour un enseignement plus approprié, avant d'être complétés par un entraînement à la généralisation et à la résolution de problèmes nouveaux en tant qu'objectifs pédagogiques explicites.

Des savoirs non formels et pourtant complexes

Pierre R. Dasen compare des populations nomades de chasseurs et de cueilleurs (comme les Aborigènes australiens ou les Inuits) pour lesquelles on constate un développement rapide des notions dans le domaine de l'espace, et des populations d'agriculteurs sédentaires (comme les Baoulés ou Ebriés de Côte d'Ivoire) pour lesquels ce sont les concepts quantitatifs (par exemple les notions de conservation de la quantité, du poids et du volume) qui montrent un développement plus rapide. Les aptitudes dans le domaine spatial sont liées aux aptitudes en mécanique, et les anecdotes sont nombreuses pour illustrer la facilité impressionnante avec laquelle les Inuits apprennent à réparer un moteur hors-bord, une motoneige, un générateur ou même une radio.

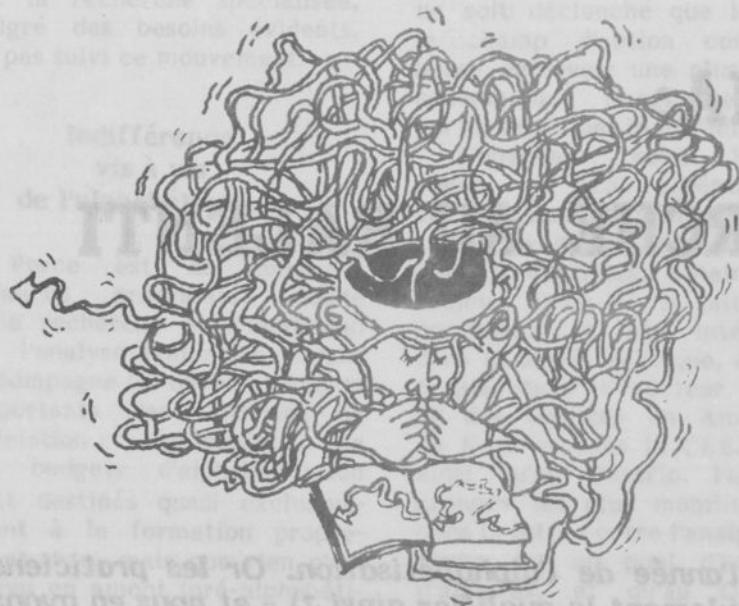
Sur le plan de la scolarisation, lorsque l'on sait que tout nouvel apprentissage est acquis par une restructuration des connaissances (ou des gestes) qui intègre les acquisitions passées, on ne peut s'étonner que les programmes de l'école soient seulement déposés si l'on peut dire à la surface de l'esprit des élèves ("Apprentissage et cultures" par René



sé, nié, caché, pour que l'enfant sorte de l'immédiateté fonctionnelle et accède à l'univers des règles et des lois, lesquelles ne sont jamais de l'ordre du simple vécu. Jacqueline Rabain-Jamin rapporte des faits d'observations où, par exemple, une mère soustrait un objet à son enfant, comme pour un jeu de cache-cache, pour le faire apparaître non pas matériellement, mais comme un objet symbolique, un objet

que l'exploration de l'environnement par le bébé européen est encouragée ou réprimée par les mères.

Plus tard, les enfants des sociétés traditionnelles apprennent beaucoup en situation réelle et non pas "hors contexte" (ainsi que cela se pratique à l'école). Le rôle du langage est réduit au minimum. L'apprentissage se fait sans questionnement et on procède plutôt par démonstration,



Bureau). Souvent, les accessoires symboliques et le système de représentation utilisés par l'école ne sont pas ceux de la culture des enfants (et des adultes). Un formateur a pu parler de "cécité à l'image" au sujet d'étudiants africains. Ce public interprètera une affiche, une photographie, un dessin dans un sens complètement inattendu et inapproprié pour un observateur occidental ; on s'aperçoit que la compréhension de l'image s'apprend comme la lecture ou l'écriture. Cette pédagogie de l'image est entreprise très tôt et de manière quasi permanente dans les pays industriels. On ajoutera que les images qui sont familières au stagiaire africain sont plus des expressions symboliques que des moyens de communication.

L'interculturel à pratiquer

Bien que les recherches interculturelles aient reçu peu d'applications dans le domaine de la formation, on note des propositions qui tiennent compte de la valorisation différente des contenus des apprentissages et des contextes dans lesquels les mécanismes de la pensée sont utilisés. Une expérience d'apprentissage au Sénégal : Anne Lalo (pédagogie piagetienne) a montré

qu'en utilisant la démarche "concrète" de pensée faisant appel préférentiellement à la perception et à l'expérience (utilisée "naturellement" par des enfants non scolarisés de milieux ruraux) et grâce à un matériel adéquat et à des manipulations fréquentes, les écoliers des classes moyennes pouvaient combler le retard qui les séparait de ceux des classes aisées.

Le dernier volet des communications déplace le champ d'études vers "l'école et les immigrés". On note une remar-

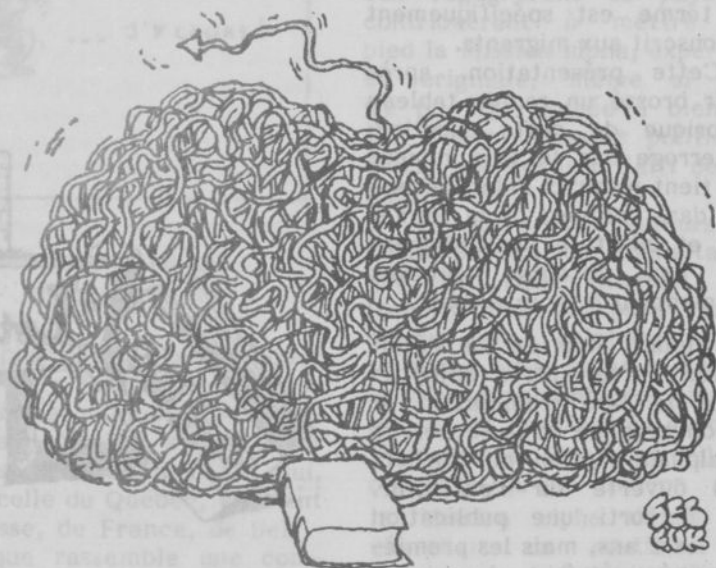
quable étude de Nabil Farès sur l'imaginaire de l'enfant immigré qui analyse dans cette optique la socialisation et la construction de l'identité abordés également par d'autres conférenciers du colloque.

"L'enfant immigré est l'enfant d'une double société ("sa" société d'émigration et "sa" société d'immigration), dont il a à comprendre sinon à dépasser les différenciations. Or, ces différenciations ne sont émises qu'à titre de signes ou de symboles de relations et non à titre d'entités ou d'éléments d'être que l'enfant devrait, pour le dire ainsi incarner. C'est en quoi la possibilité d'échapper à un enfermement par les signes passe par cette capacité de les utiliser".

"Ecrire dans la langue d'éloignement n'est pas un acte naturel, mais un acte profondément culturel, avec tout ce que cet acte suppose de violence et d'incompréhensible de soi-même".

Il faut souligner qu'en France, les études interculturelles ne se développent que depuis une dizaine d'années, depuis que se pose le problème de la seconde génération. La conception monolithique de la culture d'une grande partie de la tradition ethnologique, a certainement freiné voire empêché la réflexion interculturelle.

Dominique



ALPHA:

LA RECHERCHE AU RALENTI

1990 est annoncée comme l'année de l'alphabétisation. Or les praticiens de cette "discipline" (peut-on seulement la qualifier ainsi ?) - et nous en avons quelques uns dans l'association - ressentent le manque crucial de réflexion de fond, de recherches, de confrontations d'expériences dans ce domaine. Aussi le pavé mouture 88 "d'ALPHA", "Recherches en alphabétisation", publié au Québec sous la direction de Jean-Paul Hautecoeur, ne pouvait-il que retenir notre attention.*

Dès la présentation, et bien qu'elle concerne essentiellement le Québec, j'ai retrouvé l'écho de préoccupations qui peuvent être les nôtres.

Par ailleurs, une précision s'impose : le terme d'analphabetisme s'applique - selon les pays et selon les expériences citées - aussi bien à la population nationale qu'à la population immigrée, alors qu'en France, jusqu'à maintenant du moins, ce terme est spécifiquement circonscrit aux migrants.

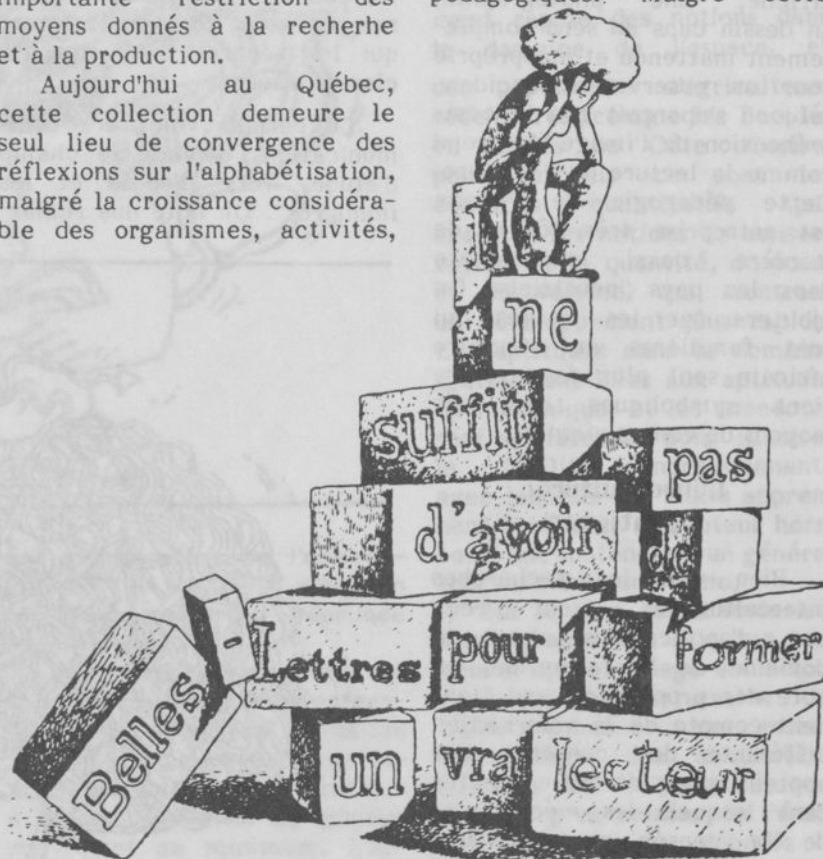
Cette présentation, après avoir brossé un rapide tableau historique de cette parution, s'interroge sur le rôle mineur que tient jusqu'ici l'alphabétisation dans l'univers de la formation et constate parallèlement que des acteurs nouveaux commencent à s'y intéresser.

"Alpha", née en 78 s'était donnée entre autres objectifs d'être le lieu d'animation et de convergence de la recherche en alphabétisation au Québec, mais ouverte sur l'extérieur. Elle a sorti une publication tous les 2 ans, mais les premières années étaient plus riches

que les dernières du fait d'une importante restriction des moyens donnés à la recherche et à la production.

Aujourd'hui au Québec, cette collection demeure le seul lieu de convergence des réflexions sur l'alphabétisation, malgré la croissance considérable des organismes, activités,

personnels et productions pédagogiques. Malgré cette



* Disponible en doc.

croissance, il est à remarquer que la recherche spécialisée, malgré des besoins évidents, n'a pas suivi ce mouvement.

Indifférence vis à vis de l'alphabétisation

Force est de constater qu'aucun programme d'aide à la recherche et d'incitation à l'analyse-évaluation n'ont accompagné les développements importants des activités de formation; également que les budgets d'alphabétisation sont destinés quasi exclusivement à la formation proprement dite, mais que rien n'est prévu en amont (pré-alphabétisation, animation, etc.), ni en aval (recherche, analyse, évaluation).

Pourquoi cette désaffection? Il paraît évident que l'alphabétisation n'a pas su se faire reconnaître comme un savoir appliqué. Il semble que le statut, l'image, la valeur de l'alphabétisation renvoient en termes sociaux à l'idée de récupération, d'action d'aide bénévole et/ou caritative aux démunis. En termes professionnels, les alphabétisateurs (à 85% des femmes) se retrouvent aux derniers rangs des éducateurs, mi-travailleurs

l'investissement de la recherche ne soit déclenché que lorsque le champ d'action concerné laisse entrevoir une plus-value économique imaginaire, ce qui ne serait pas le cas ici!

Cependant, selon Haute-coeur, on peut espérer que ce processus s'inversera. Des signes avant-coureurs en sont déjà perceptibles, notamment, toujours selon lui, le fait qu'on commence à s'y intéresser dans la classe politique, économique, dans le secteur public et des services en Amérique du Nord et dans la CEE. C'est ainsi qu'en Ontario, l'un des groupes les plus mobilisateurs dans la lutte contre l'analphabétisme est un pool d'hommes d'affaires, et qu'au Québec, on a commencé à adapter certains services, en particulier les communications, à cette population "analphabète" qu'on s'accorde à estimer à 1/4, voire à 1/3 de la population adulte. On voit aussi un début d'intérêt se manifester pour la formation des publics de bas niveau de qualification.

On peut donc prévoir que ce champ d'intervention jusqu'ici délaissé qu'est l'alphabétisation, devienne au contraire une source de marchés, donc d'investissements en vue de production de biens, de services, mais aussi de recherche.



sociaux, mi-répétiteurs des rudiments de la langue française et des premiers exercices scolaires. C'est à peine une profession, on y accède plus par "vocation" que par une formation professionnelle spécifique. Dans les services d'éducation d'adultes, "l'alpha" est souvent l'analogue des "classes spéciales" du secteur des jeunes.

Il semble également que

Lieu international d'échanges

"Alpha 88" s'ouvre pour la première fois aussi massivement à une collaboration internationale puisque s'y trouvent réunies des contributions qui, outre celle du Québec, viennent de Suisse, de France, de Belgique (que rassemble une commune expérience de la langue



française) et aussi d'Haïti. Cette dernière participation est spécifique et a une double raison d'être. D'abord parmi les personnes travaillant en alphabétisation, se comptaient depuis 78 de nombreux réfugiés ou immigrés haïtiens qui s'étaient engagés dans des activités d'alphabétisation de la diaspora haïtienne (les précédents numéros d'"Alpha" avaient même publié certains de leurs articles). Lors de la chute de Duvalier, certains d'entre eux regagnèrent le pays et contribuèrent à mettre sur pied la Mission alpha, expérience originale, même si elle n'a pu être menée à bien du fait des soubresauts politiques divers que connaît Haïti depuis lors.

En outre, les auteurs de cette publication souhaitaient que le rassemblement des francophones des pays riches, autour de l'alphabétisation, se donne aussi comme objectif le développement des liaisons et de la solidarité avec le Tiers-monde. Quelle excellente occasion qu'une liaison avec la Mission alpha d'Haïti qui cherchait un soutien dans la communauté internationale.

La contribution demandée à chacun des pays participants recouvrait 3 volets, l'un global et synthétique sur la configuration du champ de l'alphabétisation dans le pays d'un point de vue dynamique et si possible historique ; le second, un document descriptif d'une pratique de terrain, écrit par les intervenants eux-mêmes, le troisième s'adressant à des chercheurs, leur demandant de

choisir un objet d'observation et d'analyse.

Ces 3 aspects pouvaient prendre la forme d'articles bien distincts ou confondre les genres, ce qui est le cas dans le dossier envoyé par les volontaires d'ATD Quart-monde en Suisse, "où le modèle d'intervention est du type recherche-action permanente, où chaque intervenant doit remplir un rôle d'ethnologue-

anthropologue, et où l'intellectuel, comme à l'époque maoïste, doit faire l'expérience quotidienne de la "vie des masses", ici le peuple du Quart-monde".

C'est cette expérience-là qui nous est relatée dans l'article suivant.

Marie-Odile

COMPTES BLOQUÉS PAROLES À DÉCOUVERT

Parmi les différentes contributions "d'ALPHA 88", c'est le chapitre relatif à la Suisse qui a retenu mon attention. Pourquoi la Suisse ? D'abord parce que si la cigogne qui m'a déposée il y a quelques centaines de lunes avait fait 8 km de plus, j'eusse été suisse... et aussi, moins anecdotiquement, parce que la Suisse ne correspond pas vraiment à l'idée qu'on peut se faire d'un pays en proie à l'analphabétisme... Quant à l'illettrisme, inutile d'en parler !... Si ? Ah bon ? Allons-y donc voir.

Le document présenté par les volontaires d'ATD présente essentiellement 2 axes. D'une part, une analyse globale de la réalité de l'illettrisme en Europe - et plus particulièrement en Suisse - du point de vue social, scolaire, professionnel, sociologique, et d'autre part la relation d'un projet pilote mené à Bâle.

C'est ce second axe que j'ai choisi de vous présenter de façon plus approfondie.

Du premier - qui est passionnant et très dense et qui, de ce fait mérite d'être lu in extenso* je ne livrerai qu'une seule idée, en vous citant un paragraphe entier, qui me paraît bien montrer que les

familles (car le phénomène est familial) où sévit la grande pauvreté et par conséquent aussi l'illettrisme, font partie intégrante du monde populaire en Europe mais ont été "lâchées" par celui-ci durant la période d'essor économique des années 50-60.

Une société prospère...

"Il n'est donc pas nécessaire de reculer bien loin, pour nous replonger dans une époque où la pauvreté du monde populaire comptait encore parmi les plus grandes blessures du pays. Deux ou trois générations y suffisaient. Durant les années 30 et jusqu'à l'immédiat

après-guerre, la situation précaire des travailleurs et la misère des plus défavorisés d'entre eux, en ville comme en campagne, étaient largement reconnues. Cette situation ne changea en fait que dans les années 50. A cette époque, la conjoncture économique florissante autorisa de larges couches à bénéficier d'un certain bien-être jusque là réservé à une minorité. Dans le même temps, la nouvelle organisation sociale permit l'acquisition successive de droits sociaux par une grande partie des travailleurs. Bien que ce bien-être se soit avéré par la suite plus fragile qu'on ne le pensait à l'époque, il

* Alpha 88, chapitre sur la Suisse, p. 25 à 36.

contribua, pour un temps tout du moins, à ce qu'un voile soit jeté sur ce passé si dur que le pays venait de quitter et qu'il ne voulait à aucun prix revivre (il voulait même de toute son énergie l'oublier. NDLR).

qui rend ceux qu'elle "lâche" responsables de leur exclusion

Plus que jamais, l'existence de l'extrême pauvreté fut niée. Les familles les plus meurtries par les privations du passé continuèrent à être détruites à cause de la misère, de la maladie, du sous-emploi... La société de la réussite en fit des "cas sociaux", des "familles à problèmes", des "malades" ou des "irrécupérables" les rendant responsables de leur dénuement. Les familles les plus défavorisées furent ainsi coupées de leurs pairs, à savoir de l'ensemble du monde populaire. Elles furent dépendantes du contrôle social, de l'assistance ou de la tutelle... A ce "noyau dur" se sont joints, et se joignent encore, tous ceux que la paupérisation va jusqu'à marginaliser de leurs propres groupes de référence. Cela a été vrai, en particulier pour les populations d'origines nomades, pour les immigrés ou d'autres groupes plus ou moins intégrés dans nos sociétés modernes..."

En ce qui concerne le projet mené à Bâle, en voici une présentation succincte.

Suite à une demande des différentes cités d'urgence de la ville, le mouvement ATD Quart-monde envisage en 1970 d'y implanter une équipe de volontaires-permanents. Après un premier temps de détection pour découvrir la situation des familles subissant les conditions de pauvreté les plus difficiles, deux endroits sont choisis : les immeubles sociaux de Kleinhüningen et la cité d'urgence de la Rosenau.

Ce qui frappe à la lecture de cette partie du document - qui se présente comme une chronique de la vie de la cité

au quotidien - est le fait que l'alphabétisation n'a pas été posée comme un postulat, en ce sens que l'équipe n'est pas arrivée en proposant des cours, mais qu'elle s'est installée dans ce quartier en partageant la vie quotidienne des habitants, ce qui est une des bases de fonctionnement des équipes ATD.

Peu à peu ont pu émerger les besoins et les demandes, bien présents et qui ne nécessitaient pour s'exprimer qu'une écoute attentive et décidée à les prendre en compte. Je citerai quelques exemples de la façon dont ces demandes ont été formulées. "Avec les gosses, il faudrait faire des sorties, découvrir les métiers du monde, observer les étoiles. Quand j'étais petit, je me souviens comme j'étais impressionné par les étoiles. J'étais placé chez un paysan et le soir, quand j'allais chercher les bêtes, j'aimais regarder le ciel. Or, personne ne m'a jamais rien expliqué. J'ai dû m'en faire une idée tout seul".

Des demandes à lire entre les lignes

Claudia (9 ans) parlant de sa grand-mère : "Elle est très vieille. Elle va mourir bientôt, j'aimerais bien mourir avec elle. Comme ça, je ne devrais plus retourner à l'école. Ce serait bien, tu ne trouves pas ? parce qu'à l'école c'est moi qui ai toujours le plus de fautes et les autres se moquent de moi". "Ne pas savoir lire et écrire, c'est être comme un aveugle, c'est voir sans pouvoir voir... quand je saurai lire et écrire, je me lèverai la nuit pour l'apprendre à d'autres !" Ou encore, cette anecdote où la demande apparaît pour ainsi dire par défaut : lors d'un rendez-vous d'un groupe de jeunes de la cité avec le responsable de l'Office d'orientation professionnelle, celui-ci demande à chacun le métier qu'il aurait aimé apprendre. Jean n'hésite pas une seconde : "Mécanicien", s'écrie-t-il, "Il n'y a pas de place pour toi", lui répond-on aussitôt "Tu aurais dû venir plus tôt. Choisis un autre

métier". Ce fonctionnaire n'aurait peut-être pas répondu de cette manière s'il avait su que Jean répare toutes les mobylettes du quartier, qu'il connaît toutes les pièces et la manière de les rafistoler à moindre coût, que les moteurs n'ont plus de secret pour lui. Or Jean s'est tu. Il n'a pas su comment faire partager sa passion et montrer ses compétences pour ce métier dont il rêve depuis plusieurs années.

Savoir commencer par attendre

Mais revenons en arrière, afin de voir comment cette équipe de volontaires a fait peu à peu sa place au sein de ce quartier pour en faire partie intégrante et pouvoir ainsi agir "de l'intérieur".

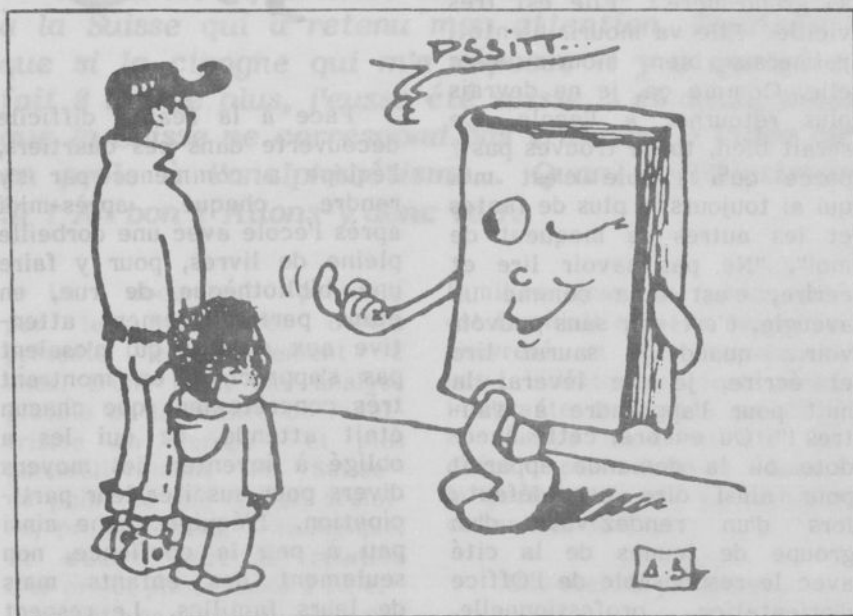


Face à la réalité difficile découverte dans ces quartiers, l'équipe a commencé par s'y rendre chaque après-midi après l'école avec une corbeille pleine de livres, pour y faire une bibliothèque de rue, en étant particulièrement attentive aux enfants qui n'osaient pas s'approcher, en montrant très concrètement que chacun était attendu, ce qui les a obligé à inventer des moyens divers pour susciter leur participation. L'équipe gagne ainsi peu à peu la confiance, non seulement des enfants mais de leurs familles. Le respect pour le milieu et les parents, considérés comme les premiers éducateurs, allant en cela à l'encontre de pratiques dont sont coutumières les failles du quart-monde, suscite tout un élan d'espoir. "Les familles se sentant soutenues dans

leurs efforts pour offrir un avenir meilleur à leurs enfants, deviennent de plus en plus partie prenante du projet".

Et les intéressés prennent le goût d'agir

Cela les amène à prendre quelques mois plus tard l'initiative d'écrire avec les volontaires, une lettre aux autorités compétentes demandant l'obtention d'un local afin que les enfants puissent poursuivre leurs activités pendant l'hiver. L'initiative aboutit à la mise à disposition d'une pièce dont l'ameublement va être fourni en grande partie par les habitants de la cité. Peu à peu, la prise de conscience se fait que "chaque moment passé autour des livres ressemble à une trêve, à un temps de paix si nécessaire à l'enfant. En écoutant une histoire, en s'émerveillant devant des images, les enfants peuvent dépasser leurs soucis quotidiens. C'est que le livre est en soi un instrument de liberté. Il convie à la découverte du monde et des autres. Il conduit à la poésie, au théâtre, à la création artistique..."



Cette prise en compte du fait que le secours aux plus démunis doit être profondément re-pensé, ne plus être circonscrit dans le champ "pain-vêtements-secours d'urgence", mais aussi bien comporter impérativement "éducation-formation-culture" a d'ailleurs

trouvé un écho médiatique intéressant grâce à la Radio Suisse Romande (cf. encadré "Des ordinateurs pour le Quart-Monde").

A ce stade a été proposé aux habitants du quartier un premier bilan de cette action, en sollicitant l'avis de chacun afin que les familles puissent redéfinir elles-mêmes les enjeux de ce travail. Les objectifs ont alors émergé clairement : permettre l'acquisition de la lecture et de l'écriture et faire exister, dans la société, la soif d'apprendre des plus pauvres et leur volonté de participer aux choix et aux actions communes. Grâce à ce rassemblement autour des enfants, se sont tissés des liens nouveaux qui ont contribué à rendre possibles des actions collectives : lutte contre l'expulsion d'une famille, pour l'aménagement d'une aire de jeux (que les habitants ont construite eux-mêmes avec l'aide des employés de la voirie municipale).

En savoir plus sur leur propre réalité

D'une question posée un

enfants en classes spéciales, contre 6% sur l'ensemble de la ville). Ce sondage donne l'occasion d'un contact avec 50 enseignants de la ville, ce qui amène à la création d'un groupe de réflexion sur l'école et la formation professionnelle à partir de la vie, de l'expérience et de la pensée des plus pauvres, ce qui n'avait jamais été fait nulle part. Le temps passe. A la fin des années 70, des délégués du quartier ont commencé à participer à l'Université Quart-Monde.

Et même de prendre la parole

A cette occasion, une femme de la cité s'est préparée à prendre la parole au nom de son groupe, au prix d'un très grand effort (ne sachant pas lire, elle a sollicité la présence rassurante à ses côtés d'une personne de l'équipe). Y étant parvenue, elle va plus loin qu'un simple compte rendu et exprime publiquement son profond désir et sa volonté d'apprendre à lire et à écrire, afin de pouvoir mettre noir sur blanc tout ce qu'elle-même et sa famille ont vécu, afin de pouvoir s'ouvrir au monde par la lecture.

Cette prise de parole redonne confiance à d'autres qui osent, peu à peu, dire leurs difficultés au niveau de la lecture et de l'écriture. Et c'est ainsi qu'ont commencé à Bâle et dans d'autres villes les soirées "lire et écrire" regroupant des jeunes et des adultes des différents quartiers où habitent les familles défavorisées. Sur la base de l'expérience de chacun, une dynamique d'apprentissage de la lecture et de l'écriture s'est créée.

C'est ainsi que des gens qui avaient peut-être déjà renoncé à toute fonction sociale, à toute prétention autre que la survie au jour le jour, se sont offert le luxe de dire leur monde, et le disant d'oser croire qu'ils pouvaient commencer à le transformer. Et pas seulement leur monde d'ailleurs...

Quelles seront les retombées

d'une telle prise de parole, d'un tel engagement ? Sans doute ne peuvent-elles être définies à l'avance. Ce qui est juste prévisible c'est que ce n'est jamais anodin de prendre la parole et de revendiquer.

Et aujourd'hui, tout le monde le reconnaît : l'illettrisme n'est pas seulement un problème d'ordre technique. C'est une question de place dans une société donnée, intimement liée à une situation de pauvreté, de précarité et d'intériorisation de cette marginalité. Dans cet espace, la promotion de la lecture et de l'écriture n'est qu'un élément dans une stratégie cohérente et globale de mise en oeuvre des droits de l'homme. "Il ne s'agit pas de diminuer l'illettrisme mais de le supprimer, tout comme il s'agit, par un engagement de chacun, de jeter les fondements d'une lutte permanente contre toute persistance ou résurgence de la grande pauvreté".

L'objectif de l'alpha ne devrait-il pas être précisément de multiplier les expériences de ce type avec les publics exclus, qu'ils soient illettrés ou analphabètes : la différence est-elle si grande si ce n'est dans le domaine des méthodes pédagogiques ?

DES ORDINATEURS POUR LE QUART-MONDE

Monique Piéri, journaliste à Radio Suisse Romande* et animatrice en 1984 d'une émission en direction des jeunes "La courte échelle", tentait épisodiquement, en marge de son émission, des opérations d'entraide en faveur de groupes d'enfants spécifiques. Elle nous relate sa surprise lorsqu'à l'approche de Noël, téléphonant à ATD Quart-Monde pour leur proposer de collecter des ours pour les enfants des cités démunies du pays, elle s'entend répondre en ces termes : "Oui, c'est très gentil, mais c'est d'ordinateurs dont nous avons besoin"... Et toc !

Les auditeurs, sollicités par un appel de fonds, se révèlent moins enthousiastes qu'à l'accoutumée, trahissant ainsi la réaction qu'avaient eue les animateurs eux-mêmes : "Des ordinateurs pour le Quart-Monde, n'y a-t-il pas plus urgent ?" Ce fut l'occasion d'insister sur le fait qu'avec l'informatique s'amorce une ère nouvelle et que personne ne peut échapper à ce nouveau moyen de communication et de rappeler que les plus pauvres veulent plus que la survie : "Ils veulent contribuer à l'élaboration et à la mise en oeuvre d'un avenir enraciné dans une conviction que la misère n'est pas une fatalité mais un déni de l'ensemble des Droits de l'Homme".

Le message a dû être entendu, du moins espérons-le, puisque l'argent attendu est arrivé dans les semaines et mois qui ont suivi.

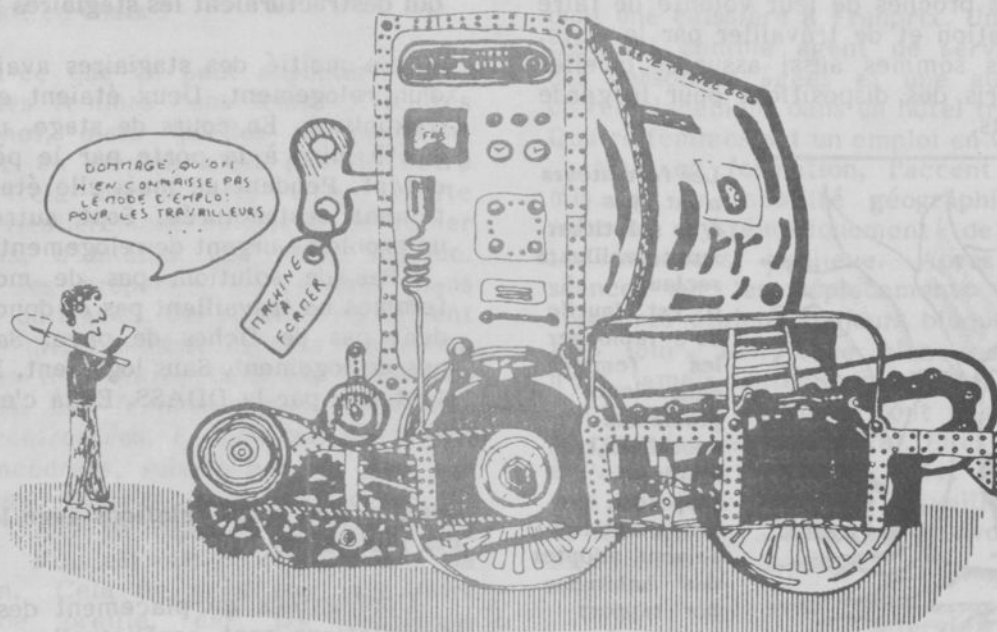
* Que je vous recommande chaudement pour la qualité et la diversité de ses programmes (Marie-Odile). Les fréquences : 3.985 MHZ, 6.165 MHZ, 9.535 MHZ.

BIBLIOGRAPHIE

- Jürg Jegge : "La bêtise, cela s'apprend".
- Mouvement populaire des familles : "L'école en question".
- ATD Quart-Monde : "Des Suisses sans nom".

- Georges Enderlé : "Le revenu minimum d'existence dans le contexte national et international".

Marie-Odile



INSERTION PROFESSIONNELLE AVANT TOUT

Le stage d'insertion-qualification du 11ème, s'adressant à des femmes isolées, vient de se terminer. Depuis six mois, quinze stagiaires se préparaient à travailler dans les secteurs de la vente, de l'aide à domicile et de l'hôtellerie. Outre ces motivations, des problèmes périphériques à la formation pesaient directement ou indirectement sur les stagiaires. Exclusions sociales, éclatement des familles, situations précaires. Autant de difficultés présentées par Danièle Garin, responsable du stage.

Quelles étaient les conditions d'inscription au stage ?

Pour y être inscrites, les femmes chômeuses ou mères de famille isolées devaient formuler une réelle volonté de travailler en fin de formation. C'est dans ce sens que nous les interrogeons sur les recherches d'emploi qu'elles avaient faites, même si elles n'avaient pas abouti. Nous leur demandions aussi si elles avaient discuté avec leurs proches de leur volonté de faire une formation et de travailler par la suite. Nous nous sommes aussi assurées qu'elles avaient pris des dispositions pour la garde des enfants.



Les formateurs n'ont pas à se substituer aux travailleurs sociaux.

Il est inutile de replonger les femmes dans leurs problèmes quotidiens, très lourds à supporter. Les stagiaires doivent adopter des habitudes par rapport au travail.

Malgré la sélection, y avait-il beaucoup de "cas lourds" dans ce stage ?

Les situations étaient limites mais l'insertion jouable. Il y a pire ! Les femmes n'ont eu aucun problème dans les entreprises. Egalement, peu de problèmes de violence entre les stagiaires malgré les situations vécues.

Quelles étaient les difficultés périphériques qui destructuraient les stagiaires ?

La moitié des stagiaires avaient besoin d'un relogement. Deux étaient en instance d'expulsion. En cours de stage, une femme a été mise à la porte par le père de son enfant. Pendant un mois elle était complètement déstructurée. Sept autres avaient un problème urgent de relogement.

Pas de solution, pas de moyens. Les femmes ne travaillent pas et donc ne possèdent pas de fiches de paye. Sans fiches, pas de logement. Sans logement, les enfants sont pris par la DDASS. Et là c'est la panique.

Quelles sont leurs relations avec les instances judiciaires ?

Confrontées au placement des enfants, les relations sont conflictuelles. Et celles

qui étaient en instances d'expulsion vivaient dans la crainte du placement. Elles connaissaient aussi des problèmes de justice avec leurs aînés ou leur conjoint.

Situations précaires, préoccupations familiales, un état de santé sûrement déficient ?

De graves troubles touchaient plusieurs stagiaires. Trois ont été hospitalisées en cours de formation dont deux durant plusieurs semaines. Deux femmes dépressives suivaient un traitement.

Bien entendu, nous avions souvent l'école au bout du fil. Leurs enfants, victimes d'incidents ou malades (maladies psychosomatiques le plus souvent), obligeaient les femmes à s'absenter.

Toutes ces situations gênaient quelque peu le déroulement du stage. Difficile dans ce cas de gérer le "relationnel". Dès qu'un ennui survenait à l'une d'entre elles, le groupe le vivait très mal car elles sentaient que cela pouvait aussi leur arriver.

Par exemple ?

Y., sans domicile fixe illustre le pire qui pouvait arriver aux femmes. Elle accumulait toutes les difficultés : obèse, subissant des violences, ses enfants étaient placés à la DDASS. Cette stagiaire, instructible, arrivait toujours en retard sans donner d'explications. Dans l'ensemble, les stagiaires faisaient beaucoup d'efforts pour la ponctualité et soignaient leur apparence. Or, "ce cas", rejeté par les stagiaires, traumatisait le groupe.

Le stage du 13ème a opté pour un groupe parole. Pourquoi le stage du 11ème n'a-t-il pas fait ce choix ?

Qu'est-ce que ça peut apporter ? Replonger les femmes dans leurs difficultés quotidiennes, alors qu'elles se disposent à trouver un emploi, n'est pas de notre ressort. Cela dérape très vite. Ensuite c'est particulièrement complexe de ramer à l'envers, d'installer une autre logique.

Nous les préparons à s'insérer dans le monde du travail. Les formateurs doivent se situer différemment dans la formation et ne pas trop entrer dans les problèmes personnels. Les femmes y sont continuellement confrontées. En général, elles sont toutes encadrées, suivies par les A.S. Les travailleurs sociaux font partie de la famille. Mais le rapport au travail est différent s'il est déjà établi dans la formation. Cela ne veut pas dire faire la sourde oreille, car les problèmes apparaissent dans le stage.



Nous n'avons pas à nous substituer aux travailleurs sociaux ou instaurer les mêmes relations. Difficile dans ce cas de changer de casquette pour un formateur. Si l'objectif est l'insertion professionnelle, il faut leur donner des billes. Notre rôle consiste à créer d'autres relations correspondant à la logique de l'emploi. Dans ce cas les stagiaires adoptent des habitudes par rapport au travail. Je préfère être un "super employeur" qu'une "super A.S.".

Le stage est terminé. Malgré tous ces gros handicaps, ont-elles trouvé du travail ?

Trois d'entre elles ont déjà un emploi, dont une caissière à Franprix. Une stagiaire travaille comme agent de service auprès des personnes âgées et une autre assure un remplacement dans un hôtel trois étoiles. Quatre femmes ont un emploi en vue.

Mais en formation, l'accent doit être mis sur la mobilité géographique. Elles refusent systématiquement de découper les annonces banlieue. Après plusieurs séances sur les déplacements (RER), les stagiaires étaient toujours bloquées : "c'est trop loin", alors que bien souvent elles n'ont jamais entendu parler du lieu. Les femmes de ce groupe n'ont pas le réflexe de regarder le code postal. Elles se limitent à Paris. Pourtant, dans l'état actuel, c'est très dur d'y vivre et d'y travailler. A cause de ce blocage, nous ne trouvons pas de solutions pour certaines.

**Interview menée par
Gwénola**

JULES FERRY ET LE BIG CENTENAIRE

Oui, je sais, vous en avez assez qu'on vous parle de la Révolution, de la Bastille et des Tuileries. Et puis vous ne saisissez pas bien le rapport entre la Marseillaise et la Communale. Et bien vous avez tort car, sans aucun doute, nous n'aurions pas eu l'une sans l'autre.

C'est bien pour ça d'ailleurs que dès qu'on parle de l'école tout le monde s'étripe à qui mieux mieux. On aime bien parler à propos des peuplades d'Afrique du mythe fondateur du village et de l'ancêtre caïman. Notre ancêtre à nous doit être enterré dans les ruines de la Bastoche et si la France est aujourd'hui ce qu'elle est, c'est bien que les révolutionnaires de 1789 ont réussi à concrétiser politiquement les idées des philosophes des Lumières. Mais la meilleure courroie de transmission des idées républicaines, ce fut bien l'école obligatoire et gratuite.

Certes, tout n'est pas rose dans cette transmission et le ministère de l'Instruction publique, monopole d'Etat s'il en est, imposa dans toutes les provinces le français au grand dam des langues régionales. Pourtant, c'est sur cette base (et sur la conscription) que s'est faite l'unité nationale.

A un siècle d'écart, Jules Ferry, en faisant adopter par l'Assemblée nationale les lois sur l'école primaire gratuite et obligatoire (1882), est bien

porteur de ces idéaux d'universalité, de laïcité et d'esprit républicain déjà en germe chez les Jacobins.

Dès lors, qui touche à l'école, touche en quelque sorte à l'esprit national et c'est sans doute pour cela que toute réforme de l'éducation (nationale elle aussi) suscite une levée de boucliers.

Ce n'est pas seulement une question d'âge qui fait que ce sont souvent les étudiants qui descendent dans la rue. Mais en France, la légitimité s'acquière beaucoup par l'école, alors chacun se sent concerné par son devenir. J'en veux pour preuve que les deux plus grandes manifestations des années 80 (1984 et 1987) avaient pour enjeu

des conceptions affirmées de l'école. Preuve que, malgré ce qu'en disent certains esprits chagrins, si le patriotisme est mort (paix aux cendres du soldat inconnu), une certaine idée de la France est partagée par tous de Dunkerque à Tamanrasset.

Isabelle

P.S. : Un scoop de dernière minute m'apprend que Tamanrasset a décidé d'émigrer à l'étranger. Nos lecteurs auront rectifié d'eux-mêmes.



Pour l'unité nationale, le français est imposé dans toutes les provinces au grand dam des langues régionales



Jusqu'à preuve du contraire,
un coup de cœur,
ça se commande mal.

Si jamais une telle chose vous arrivait,
et qu'un film,
un événement,

un auteur,
une brise lunaire vous émeuve,
cette page offrira tout son espace
pour partager votre enthousiasme.

Que ce soit sous forme de poème,
de murmure ou de pamphlet, de reportages
photos ou de dessins.

Qu'en ce domaine, moins qu'en tout autre,
l'autocensure ou votre modestie n'étrangle
votre plume.

Le comité de rédaction

LES MIGRANTS - COOPÉRANTS

Depuis l'automne 87, notre association s'est donnée un lieu "institutionnel" pour approfondir la connaissance de tel ou tel aspect de la réalité dans les pays d'origine des communautés immigrées avec lesquelles nous travaillons. C'est le "Séminaire Afrique" qui propose information et échanges sur un thème, présenté par une ou plusieurs personnes ayant une compétence particulière sur le sujet.

Sur la question des associations villageoises qui tiennent une place importante pour les immigrés originaires d'Afrique de l'Ouest, Accueil avait demandé à l'une de ses bénévoles, Katrin Charbonnier, de nous faire partager son expérience puisqu'elle a séjourné 7 semaines l'été dernier, dans la région de Yélimané au Mali (Nord-Est de Kayes, dans la région des 3 frontières Mali-Mauritanie-Sénégal). Le but de ce séjour était d'effectuer une enquête sur l'usage fait au pays de l'argent épargné par les immigrés pour les projets de développement de leurs villages, dans l'optique d'en tirer si possible des enseignements ici.

Mais pour mieux comprendre son intervention, il est nécessaire de savoir quel a été le travail préalable à cette enquête.

Ce travail est né, à l'origine, de la préoccupation de l'équipe d'alpha intervenant sur le foyer Claude Tillier (dans le 12ème) dont faisait partie Katrin Charbonnier, d'impliquer les résidents du foyer davantage en tant que véritables acteurs qu'en tant que consommateurs d'activités. Afin d'étudier plus en profondeur le fonctionnement du foyer, et notamment de mieux repérer les "éléments moteurs" susceptibles de travailler avec l'équipe, Katrin a été amenée à effectuer un stage sur le foyer durant l'année 87-88.

A cette occasion, elle a découvert l'existence de l'URACYF (Union des ressortissants de l'arrondissement cen-

tral de Yélimané en France) et a été conduite à contacter la municipalité de Montreuil (93), jumelée depuis 1985 avec le Cercle de Yélimané*, ainsi que les différentes ONG travaillant au Mali et notamment le GRDR (Groupe de recherches en développement rural).

Lorsque le "Comité de jumelage-coopération Montreuil Yélimané" a demandé au GRDR une étude de terrain en vue de dégager des propositions d'actions de développement, K. Charbonnier s'y est trouvée associée du fait du travail mené l'année précédente en liaison avec le dit comité.

L'objectif de cette étude de base était de recueillir un certain nombre de données

sociologiques, économiques, démographiques, sanitaires et scolaires, et également des données spécifiques à la structuration du milieu migrant originaire de cette région. D'autres personnes étaient associées à Katrin pour réaliser ce travail : un travailleur originaire d'un village du Cercle et un membre du GRDR.

Un document en deux tomes, publié par le GRDR, rend compte de ce travail dont Katrin a essayé de nous présenter les principaux aspects en une soirée.

Une population à tradition migratoire

Le Cercle de Yélimané

comprend 86 villages regroupés en 4 associations. La population de cette région est composée en partie de Toucouleurs (Peuls sédentaires) et surtout de Soninkés, originaires de cette région des "3 frontières". Les Soninkés constituent un peuple qui a toujours migré et qui compte une importante diaspora à travers toute l'Afrique occidentale. Cette mobilité s'est encore trouvée accentuée par la colonisation française qui a privilégié le développement du Sénégal au détriment de celui du Mali, ce qui a entraîné des migrations importantes partant des régions les plus peuplées du Mali vers les bassins agricoles du Sénégal, et vers les chantiers de construction des voies ferroviaires. Mais ces migrants rentraient chez eux lors de la saison des pluies et pouvaient donc continuer à assurer la partie la plus lourde des travaux agricoles.

A partir de l'indépendance (1960), une partie importante de cette migration s'est tournée vers la France mais en conservant une certaine souplesse : grâce à la possibilité de départs et retours successifs, un certain équilibre se maintenait entre les besoins d'argent sonnante et trébuchant, et les besoins de bras au village.

Cet événement a eu un impact énorme sur l'immigration d'autant plus qu'en Afrique occidentale, il s'est cumulé avec la traversée de plusieurs années de sécheresse, entraînant une dégradation de l'environnement. C'est alors que



prend fin cette émigration de "navette" qui s'auto-régulait assez bien. Le "choix" de rentrer au pays ou de rester en émigration devenant de plus en plus irrémédiable, les hommes s'installent de plus en plus durablement dans les pays d'accueil. Cela se traduit par une hémorragie des forces vives, à tel point qu'actuellement des projets de développement économique qui nécessiteraient une main d'œuvre importante ne peuvent être envisagés.

Ici des associations nées de la nécessité de solidarité

La première fonction de l'immigré était de faire face aux problèmes familiaux : subsistance de la famille élargie, mais aussi paiement des impôts qui représentent une charge lourde. En effet, l'imposition applique le système de capitation, c'est-à-dire que l'impôt est dû en espèces et "par tête", l'immigré continuant à être imposé bien qu'absent. Dès le début, ont existé en immigration des caisses de solidarité, internes au groupe villageois, afin de pouvoir faire face au coup dur (maladie, grave, accident, rapatriement du corps...) ainsi qu'au financement des grosses fêtes au village. Plus tard sont nées les premières associations qui se sont constituées pour concrétiser le fait que les immigrés existaient toujours au village, que leur place sociale y demeurerait. Les premières sommes ainsi collectées ont donc tout naturellement servi à la construction de mosquées, puis de dispensaires et d'écoles. Il semble d'ailleurs, quoi d'étonnant à cela, que le sentiment d'identité et d'appartenance à un village se trouve sensiblement renforcé en immigration.

...qui, à la longue modifient les rapports traditionnels

Il est à noter selon Katrin qu'au foyer Claude Tillier, la préoccupation du devenir du village a permis des négociations entre des gens qui, du

fait de la hiérarchie traditionnelle, n'auraient pas été amenés à communiquer et à trouver un terrain d'entente. Dans cette situation nouvelle, quelle est la part jouée par l'association villageoise et celle jouée par la "cohabitation forcée" de groupes traditionnellement séparés ? Il est difficile de le dire. En outre, la hiérarchie sociale est remise en cause en émigration par le fait de l'échelonnement des salaires, qui ne tient évidemment aucun compte de l'ancienne hiérarchie, par l'aisance aussi avec laquelle certains se sont intégrés, ce qui les rend plus aptes à réaliser l'interface entre leur communauté et la communauté française.

Katrin nous a proposé une schématisation des pouvoirs dans le milieu associatif migrant d'Afrique occidentale. Cette étude assez détaillée pourrait éventuellement faire l'objet d'un prochain "Séminaire" sur la structuration du milieu migrant.

Là-bas des réalisations de prestige souvent peu adaptées coordonnées par une administration déficiente

Le cadre politique : une loi de décentralisation de l'administration territoriale a été promulguée en 1984, mais des erreurs, ainsi qu'une importante corruption, due en partie aux salaires insuffisants des fonctionnaires, entraînent de graves dysfonctionnements dont nous donnerons quelques exemples.

L'organisation politique est divisée en 4 structures dépendant du parti unique, l'UDPM (Union démocratique du peuple malien) dont les instances sont présentes à tous les échelons du découpage administratif (cercle, arrondissement et village).

Sous la tutelle de cette administration, il existe 2 structures de développement parallèles, existant elles aussi à tous les niveaux, du cercle au village : l'une, participative, composée des délégués des pouvoirs traditionnels ; l'autre,

DANS LE ROLE DU FACTEUR, APRES...



... LE TAM-TAM.



... LA FUMÉE.

technico-administrative, composée de fonctionnaires, agents techniques et élus politiques.

La structure participative est chargée, d'une part de faire parvenir aux populations les orientations de l'administration, et d'autre part de concevoir des projets. Mais cette structure est encore très peu prise en compte, ce qui est d'autant plus regrettable qu'il s'agit là de la seule forme de représentation de la population villageoise au niveau de l'arrondissement et du cercle. Quant à la structure technique, son rôle théoriquement ne consiste qu'à statuer sur la viabilité technico-financière des programmes de développement qui lui sont soumis, et à effectuer le suivi des travaux. En réalité, c'est souvent cette instance qui se charge de définir la programmation de l'année.

En fin de parcours, c'est le comité de développement (instance technico-administrative) du cercle qui fixe annuellement la programmation définitive pour l'ensemble des villages et qui en vote le budget.

Les comités de développement sont constitués par des fonctionnaires nommés. Il est à noter à ce propos que la majorité des fonctionnaires viennent quasi exclusivement des régions de Ségou et de Mopti, où la scolarité est beaucoup plus développée. Les régions de Yélimané et de Tombouctou sont considérées

comme "le fond du bout du monde" et représentent pour les fonctionnaires des mutations sanctions. Ces fonctionnaires, étrangers aux réalités de la région ne peuvent remplir leur tâche en pleine connaissance de cause.

La non-efficacité des administrations trouve une illustration particulièrement évocatrice dans l'exemple de l'acheminement du courrier : le réseau officiel transmet essentiellement le courrier des fonctionnaires tandis que le réseau parallèle, à savoir les migrants, transmet tout le reste (Katrin a connu un immigré qui, en fin de vacances, repartait avec plusieurs kilos de lettres à poster en France !).

Les équipements de santé quant à eux, fonctionnent sur deux plans, l'un dépendant du ministère de la Santé, l'autre de l'INPS (équivalent à un ministère des Affaires sociales), ce qui jusque là peut se concevoir. La difficulté naît de ce que les deux ministères appliquent pour les mêmes emplois des grilles de rémunération différentes, ce qui entraîne des rivalités et grève encore l'efficacité d'un système déjà fragile.

Des exemples de dysfonctionnement

La maternité de YELIMANE illustre le fonctionnement clientéliste. Une seconde maternité avec bloc opératoire est demandée par le comité de développement alors que



... LE PIGEON VOYAGEUR.



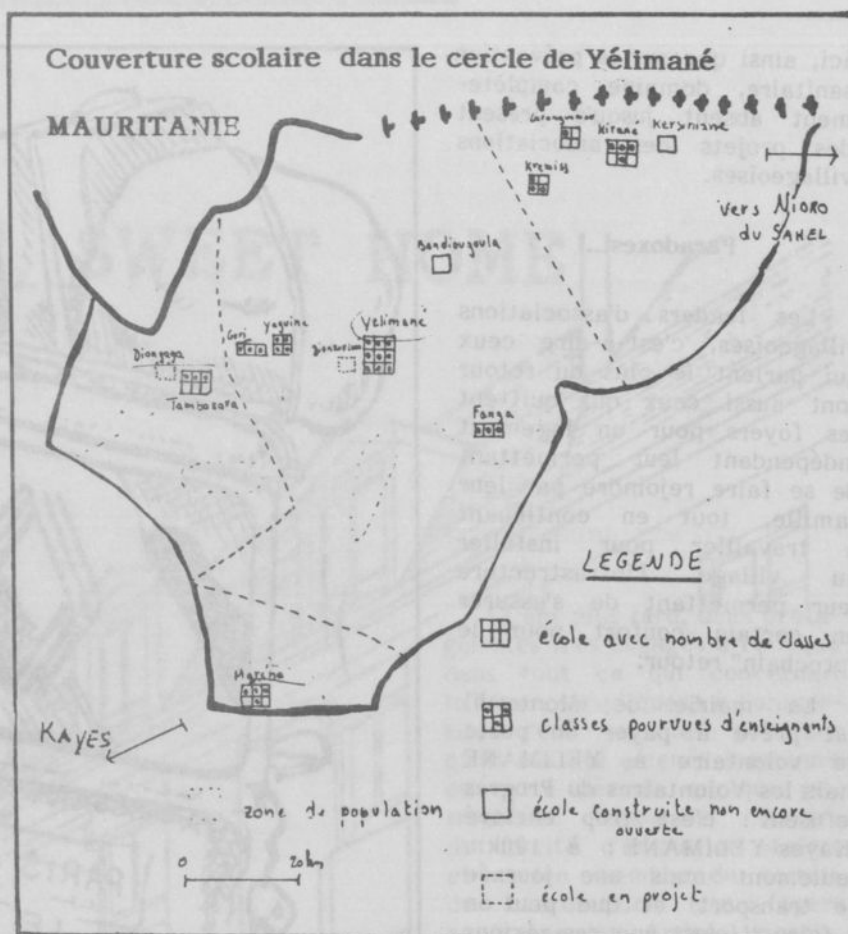
la première ne fonctionne pas à plein de ses possibilités. Lors de l'enquête, Katrin apprendra incidemment qu'une ONG italienne a été également sollicitée par le même comité et est prête à financer le bloc opératoire... alors qu'aucun partenaire n'en avait parlé, ce qui tend à prouver que les autorités locales ont joué sur deux tableaux.

Dans un tel fonctionnement clientéliste, les immigrés

quant à eux, se choisissent sur place les interlocuteurs qu'ils perçoivent comme les plus intéressants à un moment donné. N'oublions pas qu'ils ne vivent au village que quelques semaines de temps à autre, et que les multiples sollicitations dont ils sont l'objet de la part de leur entourage pendant ces courtes périodes ne leur laissent que peu de temps pour apprécier la qualité et la compétence réelle de leurs interlocuteurs. Ceci induit bien des égarements. Un exemple fréquemment reproduit est celui de la construction d'un dispensaire, décidée par les immigrés regroupés en association. Un tel projet jouit d'un assentiment social implicite, au village comme dans l'administration, ce qui fait que toutes les autorisations sont données. Mais les immigrés ont vu grand : le village voisin ne s'est-il pas doté d'un vaste dispensaire ? Le prestige des immigrés, éloignés de la réalité villageoise, n'est-il pas en jeu ? Alors le dispensaire est construit, trop grand pour les besoins locaux... mais aucun personnel compétent n'est nommé. Ce sera le médecin-chef local, responsable de la nomination du personnel médical, qui sera pris par les migrants comme bouc émissaire de l'échec du projet, alors que le problème vient du manque évident de prévision et de coordination.

Et même lorsque parfois, des volontaires médicaux sont nommés, n'étant pas rémunérés, beaucoup abandonnent rapidement leur fonction, faute de salaire et de matériel.

La construction d'écoles donne lieu à des exemples similaires. Pas d'enseignants, ou alors l'école est fréquentée assidûment les deux premières années, puis la fréquentation chute considérablement et les classes se vident. Là encore, n'ont pas été pris en compte lors de l'élaboration du projet, des facteurs pourtant bien connus : manque d'enseignants, de matériel, de fournitures et de crédits pour les financer, besoin des enfants pour les travaux des champs, distance à parcourir quotidiennement



pour fréquenter l'école, absence de cantine scolaire...). Un autre facteur également : l'affectation dans telle ou telle école d'enfants des villages dépourvus d'école propre, se fait à partir de critères géographiques, ce qui peut poser des problèmes d'ordre culturel lorsqu'il s'agit de villages entretenant traditionnellement des relations de "frères ennemis".

Enfin, il est incontestable que la nécessité de la scolarité n'est pas perçue avec la même acuité par les villageois que par les migrants, même si le projet d'émigration peut être un facteur de motivation ("on se débrouille mieux à l'étranger si on est alphabétisé"). Or la logique d'implantation des écoles n'est pas proportionnelle aux besoins (cf. la carte de la couverture scolaire).

Les débuts d'une prise de conscience

De tels constats amènent les migrants à détecter le décalage entre les besoins

réels et ce qu'on leur demande de financer. Ils commencent à percevoir que des projets non pensés par rapport au fonctionnement, à la durée, ne servent qu'à des opérations de prestige qui engloutissent leur argent, gagné de plus en plus difficilement dans le contexte actuel de chômage. Cette conviction est renforcée par le constat des réalisations qui se sont avérées être des réussites. Le dénominateur commun des "projets qui marchent" réside dans le fait que ce sont les villageois qui ont demandé précisément quelque chose (en priorité puits ou barrage) qui ont participé directement, physiquement, à sa réalisation. Si le choix est fait en France et que les travaux sont réalisés par des entreprises venues de Bamako ou de Kayes... les villageois sont d'un bout à l'autre en quelque sorte "étrangers" au projet et donc peu attentifs aux résultats.

C'est sur ces questions que le GRDR fait d'abord travailler et réfléchir les migrants qui viennent le solliciter

ici, ainsi que sur la prévention sanitaire, domaine complètement absent jusqu'à présent des projets des associations villageoises.

Paradoxes...

Les leaders d'associations villageoises, c'est-à-dire ceux qui parlent le plus du retour sont aussi ceux qui quittent les foyers pour un logement indépendant leur permettant de se faire rejoindre par leur famille, tout en continuant à travailler pour installer au village l'infrastructure leur permettant de s'assurer un certain confort pour le "prochain" retour.

La mairie de Montreuil est prête à payer un poste de volontaire à YELIMANE mais les Volontaires du Progrès refusent : c'est trop enclavé (Kayes-YELIMANE : à 100km seulement mais une journée de transport) et que peut-on y faire ? (c'est une des régions les plus touchées par l'émigration de toute l'Afrique occidentale).

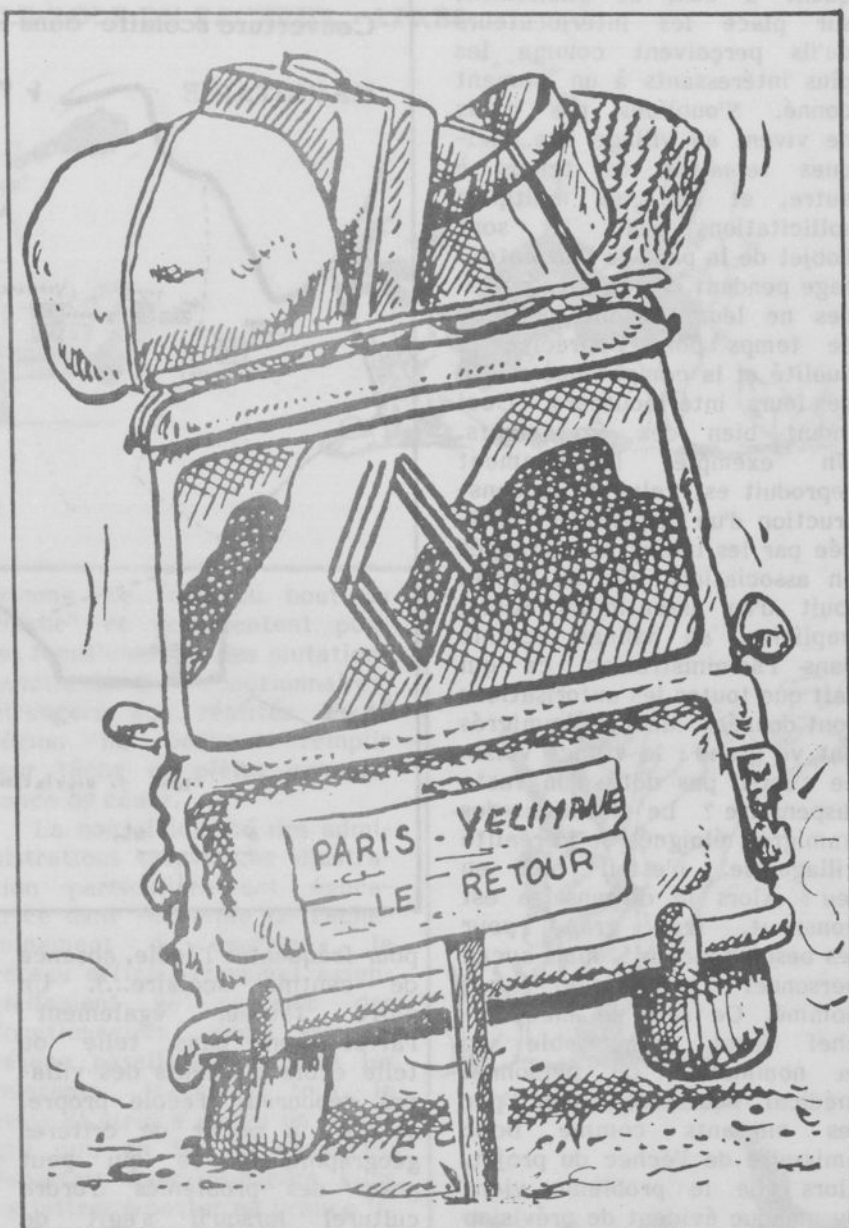
Trois sociétés anonymes (supérettes commerciales) ont commencé à fonctionner récemment dans le cercle de YELIMANE, avec à leur tête trois immigrés qui ont suivi une formation à la gestion financière avec le GRDR, parce qu'ils avaient présenté un projet de retour via l'agriculture.

...et perspectives pour des actions ici

Il est vrai que dans le discours ambiant, le développement de l'Afrique est forcément lié au rural, à l'agricole... oubliant ainsi d'autres potentialités comme si "le salut" ne pouvait venir que de la terre.

Cette certitude commencerait-elle à s'ébranler ? La région Nord-Pas de Calais vient de créer à Dakar une antenne d'aide conseil à la création d'entreprises.

Toutes ces données pourraient peut-être nous ouvrir de nouveaux domaines de réflexion et de formation au



sein de l'association, notamment mais sans exclusive, en direction des résidents du foyer Claude Tillier.

Voici quelques pistes possibles. Comment faire pour utiliser le foyer comme lieu d'une meilleure connaissance mutuelle des différents villages du cercle de Yélimané puisque les quatre arrondissements avec leurs points communs et leurs problèmes spécifiques sont représentés au foyer ? Comment faire en sorte que les échanges qu'ils ont ici prennent en compte leurs réalités villageoises en évolution et les projets de développement ? Comment permettre la prise de conscience de la nécessité de trouver des solutions décloisonnées, certains problèmes devant de toute

évidence être résolus à une échelle plus grande que celle du village, parfois même à l'échelle de la région. Comment faire en sorte que les migrants du foyer Claude Tillier puissent se situer par rapport au nouveau cadre réglementaire lié à la loi de décentralisation de 1984.

...Que ceux et celles qui pourraient avoir des idées ou des propositions d'intervenants par rapport à toutes ces questions n'hésitent pas à contacter... qui au fait ? Isabelle, à la rue Piat. Merci d'avance.

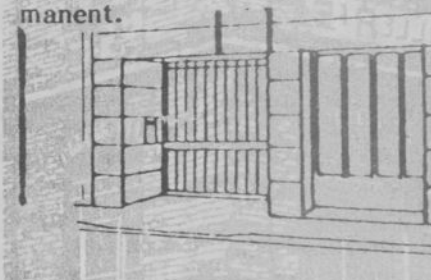
Marie-Odile

* Un cercle correspond administrativement à ce qu'est chez nous un département.

HOME, SWEET HOME



A l'université d'été de juin 1988, quelques bénévoles et permanents se plongent dans le passé de Charonne. Les archives sont épluchées. Elles reprennent vie à travers les témoignages de Assane Ba, bénévole à Accueil et Promotion en 1974 et de André Lacroix, ancien permanent.



Charonne fut un des premiers foyers en lutte dans la région parisienne et le premier à adopter un mode de gestion original entre les résidents et l'association. Le gérant était conjointement choisi par le comité de résidents (comité de maison) et Accueil et Promotion, alors que les autres organismes gestionnaires comme la Sonacotra ne reconnaissaient que le comité "des anciens". Dès 1974, un comité de coordination des résidents des foyers en grève s'est créé pour exiger la mise en place des comités de résidents légaux avec un pouvoir réel dans tous les foyers Sonacotra. Se bagarrant déjà à l'extérieur pour faire reconnaître les comités de résidents, l'association avait à affronter aussi des tensions à l'intérieur du foyer : tensions entre les résidents qui avaient des vues différentes sur la reconstruction, l'attribution des chambres et frictions avec un comité d'animation qui cherchait à faire sa place.

13 ans plus tard, deux protagonistes très engagés à l'époque dans tout ce qui concernait le foyer, s'expliquent à l'université d'été sur les positions qu'ils ont été amenés à prendre en cette période quelque peu troublée : Assane Ba, membre du comité d'animation d'alors et ancien membre du comité de coordination des foyers en grève et André Lacroix, permanent de l'association.

En 1975, "Charonne" situé au 60 de la rue du même nom, était un foyer taudis. Le gouvernement giscardien voulait détruire le foyer et proposait un relogement éclaté des résidents. Refusant les propositions gouvernementales, les permanents de l'association font une grève de la faim pour revendiquer la rénovation du foyer, le relogement collectif des résidents et la gestion du foyer par l'association. A l'initiative des secteurs de quartier, un "comité de popularisation" se constitue pour défendre cette position et revoir l'animation interne du foyer. La mobilisation et les batailles incitent les pouvoirs publics à faire des promesses pour la reconstruction. Des A.G. ont lieu, des groupes de travail se constituent pour proposer des maquettes pour l'aménagement du nouveau foyer. Six mois de palabres et de conflits vont émailler cette période de négociations. Les débats et les bouleversements occasionnés par la rénovation du foyer auraient pu

entraîner sa fin, tant les personnes étaient divisées sur l'organisation interne du foyer et s'acheminaient vers des affrontements inter-ethniques. Ce sera l'intervention autoritaire d'un délégué du comité de résidents, Moussa Yatabaré, acquis aux positions de l'association qui permettra de résoudre le conflit. Appuyé par l'association et bénéficiant d'une bonne assise au sein du comité de maison, il exerce dès lors un certain pouvoir au sein du foyer.

La démocratie bat son plein

Dans le même temps (76-77), survient une autre pomme de discorde entre l'association et un groupe de bénévoles du foyer. Le terrain de leurs affrontements se situant sur le foyer, cet élément va contribuer à compliquer encore les débats. Qu'est-ce qui a mis le feu aux poudres ? Considérant que l'alpha n'est pas une finalité en soi et désirant rompre avec l'alpha qu'ils qualifiaient de paternaliste, un secteur pilote était né, composé d'une équipe de bénévoles, dont certains membres ne se considéraient pas comme adhérents d'Accueil et Promotion. Ce groupe adopta une pédagogie proche de celle du collectif d'alpha (alpha militante) et intégra des activités d'animation au projet de formation, si nombreuses qu'un poste d'animateur fut créé pour la coordination (Drame puis Omar Sy). Un budget autonome fut demandé. L'autonomie "politique et financière" des activités sous-tendait une revendication par rapport aux orientations de l'association. "A l'époque, dit Assane, certains membres du C.A. d'Accueil et Promotion n'avaient pas les mêmes objectifs que nous en matière d'alpha et développaient des actions individuelles douteuses, ce que le comité d'animation ne pouvait accepter. "Les initiatives individuelles ne peuvent qu'engendrer l'anarchie et la division...elles doivent disparaître." (extrait d'un texte concernant la "discipline collective"). Assane :

"Ne pouvant l'emporter sur nous, le C.A. d'Accueil et Promotion avait retourné le comité de maison contre le comité d'animation. Moussa était manipulé et abusait de sa position dominante dans le comité de maison". Dans tous les cas, Moussa gagne en autorité du fait du soutien du C.A. et Sakho, un autre délégué qui, lui soutenait le comité d'animation, se trouve mis en minorité. Il faut préciser que cette période était riche en luttes dans l'immigration, que c'était la période de la grève des nettoyeurs du métro et que les engagements syndicaux des uns et des autres n'étaient pas les mêmes...

Un comité d'animation dynamique...et remuant

Alors que pendant toute une année, à chaque litige, une A.G. des locataires se tenait pour permettre à chacun d'exposer son point de vue, l'A.G. prévue de longue date pour débattre de l'activité du comité d'animation fut empêchée par l'intervention de Moussa qui avait fait le tour des dortoirs en disant aux locataires de ne pas descendre à l'A.G. André rappelle sa position d'alors : "J'ai rencontré Moussa pour lui demander de ne pas partir en guerre contre le comité d'animation. En tous cas, la politique d'Accueil et Promotion n'était pas responsable des "manoeuvres" de Moussa ni du départ du comité d'animation".

Toujours est-il que l'A.G. de clarification n'a pu se tenir. Il fallait coûte que coûte arriver à se mettre d'accord pour des propositions de reconstruction et dans ce contexte l'association s'est appuyée sur Moussa qui jouait le rôle de "pacificateur". L'harmonie entre les résidents et l'image de l'association à l'extérieur avaient un prix et ce prix, c'est en quelque sorte le comité d'animation qui l'a payé : privé de soutien au sein du foyer et dans l'association, et refusant l'affrontement avec le comité de résidents (ce qui serait contraire à ses objectifs), il n'a pas eu d'autre choix que de démissionner. Aujourd'hui, Assane commente en ces termes : "Les deux parties auraient pu s'entendre mais le conflit était allé trop loin". Et tous comptes faits... les tensions se sont amenuisées et on s'est petit à petit acheminé vers la reconstruction du foyer. Cela correspondait aussi au départ d'Omar Sy et à son remplacement par Amara comme animateur du foyer. Les tendances de cogestion entre les résidents et l'association ont également déplacé les problèmes et modifié les règles du jeu.

Gwénola

